



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du
développement des compétences, du
développement social et de la condition des
personnes handicapées**

HUMA • NUMÉRO 031 • 1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 24 novembre 2016

—
Président

M. Bryan May

Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le jeudi 24 novembre 2016

•(0850)

[Traduction]

Le président (M. Bryan May (Cambridge, Lib.)): Bonjour, mesdames et messieurs. Je vous rappellerai que cette séance est télévisée alors Wayne, soyez sage, parce que vous ne savez jamais quand la caméra pointera sur vous, monsieur.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion que le comité a adoptée lundi 13 juin 2016, le comité reprend son étude des stratégies de réduction de la pauvreté.

Je souhaite la bienvenue aux personnes qui sont ici et à celles qui le sont par vidéoconférence. Nous avons avec nous M. Mark Wafer, président, Megleen, faisant affaire sous le nom de Tim Hortons.

Bienvenue, monsieur. Vous ne nous avez pas apporté des trous de beigne et du café, ou autre?

M. Mark Wafer (président, Megleen faisant affaire sous Tim Hortons, à titre personnel): J'ai remarqué quelques gobelets de Starbucks autour de la table, cependant.

Des voix: Oh, oh!

Le président: C'est ce que nous vend l'hôtel, je suis désolé. Nous allons les cacher sous la table.

M. Wayne Long: La séance commence mal.

Le président: Je sais; tout va mal dès le départ.

Nous avons aussi de la société Meticulon, par vidéoconférence, Garth Johnson, directeur général et Joy Hewitt, directrice, conseillère en emploi.

Bienvenue. M'entendez-vous bien?

M. Garth Johnson (directeur général, Meticulon): Oui. Bonjour.

Le président: Vous ne nous avez pas apporté de trous de beigne de Tim Hortons non plus.

M. Garth Johnson: Non, mais nous buvons son café.

Le président: C'est bien.

De Metcalf Foundation, aussi par vidéoconférence, nous avons John Stapleton, agrégé de cet organisme.

Bienvenue, monsieur. M'entendez-vous bien?

M. John Stapleton (agrégé, Metcalf Foundation): Oui, merci beaucoup.

Le président: C'est excellent.

Avec nous ici se trouvent, de Peel Poverty Reduction Strategy Committee, Sonia Pace, coprésidente et Adaoma C. Patterson, conseillère. Bienvenue.

Nous allons commencer par une allocution de chaque organisme. Nous vous avons réservé à chacun sept minutes. Veuillez respecter ce temps dans la mesure du possible. Si vous me voyez vous faire des gestes de la main ou vous sourire poliment, ou si vous voyez que mon micro est allumé, vous comprendrez que votre temps est presque écoulé et que vous devriez conclure votre allocution.

Nous allons commencer par Mark Wafer de Tim Hortons.

Bienvenue, monsieur.

M. Mark Wafer: Merci beaucoup de m'avoir invité à vous parler aujourd'hui.

Je dirige une concession de Tim Hortons depuis maintenant 21 ans. Pendant tout ce temps, j'ai eu 145 employés handicapés à des postes importants et pleinement rémunérés. Ces personnes vivent avec divers handicaps et occupent des postes dans tous les secteurs de mon entreprise, du niveau débutant à l'équipe de direction.

Nous avons découvert que quand nous renforçons les capacités de personnes handicapées en leur donnant de vrais emplois réellement payés, nos affaires vont très bien. Il est vraiment avantageux d'être un employeur inclusif. Oui, nous faisons une bonne action, mais quand nous disons aux propriétaires d'entreprise que nous faisons une bonne action, ils ne nous écoutent pas. Nous avons découvert qu'en renforçant les capacités des gens et en leur donnant un vrai emploi avec un vrai salaire, nous créons un milieu de travail plus sécuritaire. Nous économisons sur les frais en réduisant le roulement du personnel, et nous y gagnons bien plus encore. Les employeurs inclusifs jouissent d'un avantage économique manifeste. Je vais vous donner un bref exemple.

Dans mon secteur, celui de la restauration rapide, le roulement moyen du personnel va de 100 % à 125 %. C'est la norme typique de toute entreprise bien gérée. Au cours de ces 10 dernières années, le taux de roulement de mes six restaurants a été de moins de 40 %. La seule différence entre ma méthode et celle de mes collègues et amis des restaurants Tim Hortons de partout au pays est le fait que je suis un employeur inclusif.

Les employés handicapés ne quittent généralement pas leur emploi. Il leur a fallu tellement de temps pour trouver ce travail qu'ils restent chez vous pendant longtemps. Mais l'influence qu'ils ont sur les employés non handicapés est très profonde. À l'heure actuelle, j'ai 200 employés non handicapés et 46 qui sont handicapés. Aucun de ces 46 n'a quitté son emploi l'année dernière. C'est fantastique. Dans le cas des 200 employés non handicapés, le roulement a été de 55 % l'année dernière. C'est quand même encore la moitié de la normale. Pourquoi donc?

Si vous examinez la démographie de tout le pays, 15 % d'entre nous ont un handicap. Cela représente toute la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. C'est énorme. Mais le nombre s'accroît beaucoup si vous comptez les membres directs des familles de ces personnes handicapées; nous représentons ainsi 53 % de la population canadienne. Chaque jour, 14 000 clients viennent dans mes restaurants Tim Hortons, et 7 000 d'entre eux sont directement touchés par un handicap.

Malgré cela, le taux de chômage des personnes handicapées demeure extrêmement élevé. Certains pensent qu'il s'élève à 70 %, avec un taux de participation de 18 à 20 %. Pourquoi donc?

C'est parce que les employeurs, les directeurs de ressources humaines et les PDG croient encore à toute une série de mythes et d'idées erronées. Ils craignent que s'ils embauchent des gens handicapés, ces employés travaillent plus lentement, ils prennent plus de congés de maladie, il leur faille plus de supervision, ils aient moins de créativité. J'ai prouvé le contraire. Ces employés sont bons pour les affaires.

Selon la démographie des étudiants qui finissent l'école partout au pays, 447 000 Canadiens handicapés se sont diplômés au cours de ces cinq dernières années. Ils n'ont jamais travaillé, même pas une journée. D'autres ont trouvé du travail après s'être diplômés, mais 447 000 étudiants n'ont pas trouvé de travail au cours de ces cinq dernières années. Soulignons que 270 000 d'entre eux sont diplômés d'études postsecondaires.

Ils forment un énorme bassin de compétences. Nous avons là un groupe immense de travailleurs potentiels, mais à l'heure actuelle, les employeurs les ignorent en grande partie. Ils les ignorent parce qu'ils ont peur d'embaucher ces étudiants et de devoir payer cher pour appliquer des mesures d'adaptation. Mais ce n'est pas vrai du tout. De tous ces employés, 60 % n'ont pas besoin d'adaptation, et 35 % nécessitent des adaptations qui coûteraient en moyenne 500 \$ ou moins.

Merci.

● (0855)

Le président: Merci beaucoup, monsieur.

Il vous reste environ deux minutes. Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter.

Je pourrais peut-être vous poser une question rapide. Comme président, je ne me prévaux généralement pas de ce droit, mais vous m'avez donné un peu de temps. Ce que vous faites m'intrigue.

Avez-vous essayé de répandre cette pratique dans toute l'organisation de Tim Hortons? Est-ce que de nombreux collègues partout au Canada adoptent cette pratique?

M. Mark Wafer: Oui, c'est sûr. J'ai fait plusieurs choses. Je défends ma cause et je milite. J'ai commencé à en parler il y a environ 10 ans. Je participais à un congrès, et comme un conférencier principal ne s'était pas présenté, on m'a demandé de le remplacer. Depuis, je ne me suis jamais arrêté.

Mon message a touché bien des gens. La société Tim Hortons a réalisé des choses extraordinaires, et les gens en parlent. Mais il n'en reste pas moins que c'est une grande société comme toutes les autres. Les changements s'y développent très lentement. Cependant, nous avons eu beaucoup de succès auprès des concessions. Les franchisés de Tim Hortons partout au pays ont adopté l'idée d'embaucher des personnes handicapées. Ils embauchent surtout des personnes qui ont des déficiences intellectuelles à des postes de niveau d'entrée.

Il faut vraiment que nous fassions mieux que cela. Il faut que nous examinions bien nos entreprises, que nous étudions chaque poste pour y placer des employés handicapés.

En 2012, j'ai participé aux travaux d'un groupe d'experts sur les occasions que le marché du travail offre aux personnes handicapées. Ce groupe avait été créé par l'ancien ministre des Finances, Jim Flaherty. Nous avons produit un rapport qui a impressionné la communauté des affaires. Mais mieux encore, nous avons reçu les ressources nécessaires pour fonder un organisme que nous avons appelé Entreprises Canadiennes SenseAbility.

Cet organisme est dirigé par ses membres. Il est basé à Toronto, mais il a une portée nationale. Il vise à attirer l'adhésion de sociétés canadiennes afin qu'elles fassent confiance aux employés handicapés. Nous avons maintenant 28 sociétés canadiennes qui sont membres de cette association, qui a été fondée ici à Ottawa sous l'égide du ministre des Finances. De ces 28 grandes sociétés, 16 sont des multinationales qui représentent 800 000 employés.

● (0900)

Le président: C'est fantastique.

M. Mark Wafer: Oui, nous faisons des progrès. Nous apportons du changement. Les gens écoutent notre message, parce qu'il porte sur les avantages économiques de notre approche. Habituellement, on entend parler de faire un bon geste et de se conformer à la loi.

Les gens changent d'attitude envers les personnes handicapées. Si vous vous rappelez le syndrome de Jerry Lewis d'il y a 20, 30 ou 40 ans, avec le pauvre petit Timmy ou la petite Tammy assise sur les genoux de l'acteur; nous avons seulement appris à avoir pitié des personnes handicapées.

Maintenant, nous demandons aux PDG et aux directeurs des ressources humaines de tenir compte de toute la contribution qu'apportent les personnes handicapées — à la société, à elles-mêmes et à l'économie en général.

Le président: C'est extraordinaire. J'ai hâte d'entendre ce que vous aurez à nous dire de plus aujourd'hui, monsieur. Merci.

Nous allons maintenant entendre l'allocution de la société Meticulon — et j'ai bien prononcé son nom, cette fois-ci, je crois.

M. Garth Johnson: Oui, vous n'avez qu'à penser à la série télévisée *Battlestar Galactica*, et vous l'aurez.

Le président: De la société Meticulon, nous avons M. Garth Johnson, directeur général, et la directrice, conseillère en emploi, Mme Joy Hewitt, qui nous parlent de Calgary, Alberta. Bienvenue. Les sept prochaines minutes sont tout à vous.

M. Garth Johnson: Merci beaucoup de nous avoir invités aujourd'hui. C'est un privilège d'être ici.

Meticulon est un cabinet-conseil en TI. Nous offrons trois des services les plus difficiles à fournir dans le secteur de l'informatique. Nous offrons l'assurance de la qualité des logiciels testés, nous analysons des jeux de données volumineux et nous assurons la sécurité et la vérification de données. Ce sont des tâches d'intégration et les aspects les plus difficiles de la conformité.

Depuis la fondation de notre cabinet en 2013, nous avons travaillé avec 174 personnes atteintes d'autisme. Pour effectuer ce travail, nous n'engageons que des autistes. Nos employés non handicapés assument d'autres rôles dans l'entreprise, mais nous ne confions l'exécution de nos contrats qu'aux employés qui ont le spectre de l'autisme, parce qu'ils sont absolument brillants.

Comme vous le savez probablement, au Canada, plus de 80 % des autistes qui désirent travailler sont sans emploi. Chaque fois que nous publions une annonce de poste pour notre processus, nous recevons plus de 40 réponses, parfois même plus de 60, de personnes qui se portent elles-mêmes candidates. La plupart de ces candidats ont étudié à l'université, mais n'ont jamais trouvé de travail. Jusqu'à présent, 85 % des gens qui ont travaillé pour nous n'avaient jamais travaillé dans le domaine pour lequel ils avaient été formés. L'autre 15 % de nos employés travaillaient dans la vente au détail à des salaires qui leur permettaient à peine de subsister. Mais ces candidats suivent notre processus avec succès, deviennent nos employés, et ils font preuve d'au moins 60 % de plus de compétence, de productivité et d'efficacité que les employés non handicapés avec qui ils travaillent.

Nous offrons à notre clientèle des services sur les lieux et à distance. Le gros problème de notre cabinet est le fait que dans le contexte du ralentissement économique que subit Calgary ces jours, nos clients essaient constamment de voler nos employés, parce qu'ils travaillent vraiment bien. Alors nous nous demandons pourquoi, pourquoi partout au pays...

Nous avons aidé d'autres entreprises à adopter notre méthode. Nous avons créé ce que nous appelons la boîte à outils de Meticulon. C'est en fait une petite trousse de franchisage que Joy et moi-même utilisons pour aider les gens à appliquer l'approche de notre entreprise. Bien des gens l'ont fait avec succès à Vancouver et à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Nous sommes prêts à démarrer à Winnipeg. Nous passons énormément de temps à la société AT&T à Dallas, au Texas, qui tient à appliquer notre approche à l'interne. Nous savons que ces personnes sont d'excellents employés. Au début, nous avons eu de la peine à en convaincre les entreprises. La plupart de nos clients sont des PME, parce qu'il nous est possible de rencontrer les décideurs en personne et de leur décrire la valeur qu'ils retireront de cette approche, en leur garantissant que nous pourrions le leur prouver.

Depuis notre fondation, nous avons exécuté des dizaines et des dizaines de contrats. Aucun d'eux n'a échoué. J'ai passé presque toute ma carrière dans le domaine de la technologie, et je peux vous assurer que nous n'échouons jamais. En ce moment même, 60 Canadiens naissent avec le syndrome du spectre de l'autisme, et pourtant les choses ne semblent pas beaucoup changer. Pourquoi cela?

Nous y voyons une seule raison. Mark parle très justement des avantages économiques. Nous répétons constamment aux gens qu'ils ne doivent pas nous engager pour faire une bonne action, mais parce que nous faisons du bon travail. Je vous assure qu'au début, les gens nous engageaient pour poser un geste de bienfaisance. Ils ont été incroyablement surpris de constater que nous étions exceptionnellement bons. Ils ne s'y attendaient pas du tout.

Selon nous, toutes ces raisons s'imbriquent. Un des gros problèmes de l'emploi des personnes handicapées est le fait que l'on applique encore trop le principe des « corps chauds ». L'employeur a un poste vacant, il faut le combler, son agence a un client qui cherche un emploi, alors ils forcent ce client à rentrer dans le moule du poste en espérant qu'il s'y adaptera.

Notre processus d'orientation des nouveaux employés dure à peu près trois mois et comprend la formation que nous leur donnons sur le test de logiciels. Pendant un mois, nous établissons une grille de compétences et de capacités qui nous indiquent qui sont ces nouveaux employés, ce qu'ils sont en mesure de faire, quelles sont leurs difficultés et ce qui les intéresse. C'est un processus de collaboration entre l'employeur et le nouvel employé. Nous établissons une carte mentale très détaillée de leurs capacités liées aux tâches de leur emploi. Nous les montrons aux employeurs quand nous les rencontrons.

Tout le monde sait que les autistes répondent avec beaucoup de précision aux questions générales qu'on leur pose. Par conséquent, nous ne pouvons pas les orienter et les interviewer comme nous le ferions ordinairement. Nos descriptions de travail ne présentent pas vraiment les tâches du poste. On n'y trouve pas ce que les titulaires doivent réellement faire. Nous avons créé un processus. Nous espérons le distribuer sous la forme d'un modèle franchisé. Les entreprises, les employés et les personnes qui se présentent elles-mêmes pourront ainsi cerner les capacités qui répondront le mieux aux besoins des entreprises.

● (0905)

Sur quoi repose le succès de Meticulon? C'est que nous avons avant tout présenté les avantages qu'en retirent les entreprises. Nous avons demandé où les gens qui ont le trouble de l'autisme et qui possèdent des talents et des capacités extraordinaires pourraient offrir leurs services pour répondre aux besoins de l'entreprise. En technologie, nous savions qu'ils excellerait à des postes exigeant une grande attention au détail, une capacité exceptionnelle de se concentrer avec précision pendant de longues périodes et le plaisir d'effectuer des tâches de mise à l'essai répétitives et extrêmement structurées. Ces capacités sont cruciales pour le test des logiciels, parce qu'au bout d'un moment, vous et moi commençons à voir ce que nous devrions y voir, et non ce qui est.

Dans le cadre de notre processus, nous sélectionnons les gens qui ne sont pas comme vous et moi. Nous choisissons les gens qui ont une mémoire eidétique. Nous choisissons les gens qui voient immédiatement les failles dans les flux de données des codes de test. Jusqu'à présent, notre entreprise fonctionne à merveille. Nous voulons que d'autres suivent cette approche. Il est crucial que nous convainquions les employeurs de le faire parce que c'est bon pour les affaires, et non par bienfaisance. Il faut que nous définissions les problèmes réels, puis que nous cherchions les talents et les capacités réels dont Mark a parlé, c'est-à-dire la loyauté et une baisse de roulement du personnel.

Je vous assure que nos employés accomplissent certaines tâches infiniment mieux que vous et moi. Il faut que nous consacrons plus de temps à expliquer aux employeurs l'importance de jumeler les talents aux emplois. Nous n'avons jamais fait de mauvais placements. Je n'ai jamais eu d'entreprise où nous n'ayons pas placé chaque employé à un poste qui lui réussit. Pourquoi? Parce que nous consacrons le temps qu'il faut à bien faire les choses. Il est important de souligner cela aux employeurs.

Nous voulons reproduire notre approche dans d'autres entreprises. Nous envisageons de nous lancer en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique, parce que nous savons que nous apportons une solution gagnante, qui ne repose pas uniquement sur le désir de faire une bonne action. C'est une solution gagnante, parce qu'elle nous permet de faire des profits, et nous désirons aider ces gens à développer une carrière durable.

Merci.

Le président: Merci beaucoup à vous pour le travail que vous accomplissez et merci d'être venu nous le présenter aujourd'hui.

Je souhaite maintenant la bienvenue à Bilan Arte, la présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

Je suis heureux que vous ayez pu vous joindre à nous aujourd'hui. Les sept prochaines minutes sont à vous.

Mme Bilan Arte (présidente nationale, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants): Merci beaucoup.

Bonjour, mesdames et messieurs, et merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous. Je m'appelle Bilan Arte. Je suis présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants est l'union nationale d'étudiants la plus ancienne et la plus importante. Nous représentons plus de 650 000 étudiants situés partout au Canada. Nous demandons pour notre pays un système d'enseignement postsecondaire public de grande qualité. J'ai le plaisir de parler aujourd'hui non seulement au nom des étudiants de ma génération, mais au nom de ceux de multiples générations à venir.

Je suis vraiment reconnaissante de pouvoir m'adresser à votre comité pour vous décrire la vision qu'ont les étudiants d'un accès universel à l'enseignement postsecondaire au Canada. Le 2 novembre dernier, constatant l'inaction du gouvernement depuis des dizaines d'années face aux frais de scolarité astronomiques et aux dettes croissantes des étudiants, les étudiants ont manifesté dans 36 villes et 58 campus du pays. Ils ont ainsi instauré la journée nationale d'action pour une éducation gratuite. Nous sommes convaincus qu'il est grand temps que le gouvernement agisse.

Les étudiants, les éducateurs, les travailleurs, les administrateurs, les décideurs et les collectivités s'entendent tous pour dire que le succès actuel et futur du Canada repose sur un système solide d'enseignement postsecondaire. L'investissement en enseignement postsecondaire génère annuellement des milliards de dollars en revenus; il stimule la croissance et l'innovation. Il crée une main-d'œuvre qualifiée qui se mesure sans honte à celles du monde entier, il favorise la littérature de la population et responsabilise les citoyens.

Tous les étudiants ont le droit de recevoir de l'enseignement, quel que soit le revenu de leur famille. Nous tirons tous directement avantage d'une population qualifiée et dûment formée. À mon avis, il est crucial d'offrir un accès universel à l'enseignement sans exiger de frais initiaux. En éliminant les frais de scolarité et en finançant entièrement l'enseignement aux Autochtones, nous établirons une fondation solide de croissance et nous garantirons l'accès à l'enseignement pour tous, quels que soient leur province d'origine et le revenu de leurs parents.

Je suis convaincue qu'il est temps d'agir. Il faut modifier l'attitude face à l'éducation postsecondaire, parce qu'en 2017, il est indispensable de posséder un diplôme collégial ou universitaire pour gagner un revenu décent et pour garantir la justice sociale. À l'heure actuelle, 70 % des emplois exigent une forme d'éducation postsecondaire. Le 30 % des travailleurs qui n'ont pas accès à ces emplois ont besoin qu'on leur ouvre la voie vers un meilleur avenir.

Le système actuel néglige les jeunes gens. En 2011, 42 % des Canadiens entre 20 et 29 ans vivaient chez leurs parents, alors que ce pourcentage n'était que de 27 % en 1981.

• (0910)

Le président: Excusez-moi de vous interrompre. Vous avez beaucoup de temps, alors je vous demanderais de ralentir un peu. Vous allez trop vite pour les interprètes.

Mme Bilan Arte: Oui, bien sûr. Merci de me l'avoir fait remarquer.

En 2013-2014, 203 887 diplômés ont été incapables de faire un seul versement au gouvernement sur leurs prêts étudiants. Pour ce faire, ils devaient déclarer à l'impôt un revenu de moins de 20 000 \$ par année.

Au début du mois, le programme canadien de prêts aux étudiants a modifié le seuil de revenu entraînant des versements obligatoires à 25 000 \$.

Mesdames et messieurs, je tiens à souligner qu'un revenu de 25 000 \$ est encore bien inférieur au niveau de la pauvreté. De plus, nous savons qu'en 2015, notre gouvernement a retiré près de 580 millions de dollars d'intérêts de son programme de prêts aux étudiants. Cela ajoute à la détresse de la génération la plus endettée de toute l'histoire du Canada, qui doit plus de 20 milliards de dollars au gouvernement fédéral.

En mai 2016, le directeur parlementaire du budget a fait remarquer qu'un nombre disproportionné de Canadiens au revenu élevé avait accès aux études postsecondaires. Autrement dit, 60 % des étudiants viennent de familles dont le revenu se situe dans la tranche supérieure de 40 %. Ils laissent derrière eux les enfants autochtones et racialisés, les personnes handicapées, les jeunes de familles peu nanties ainsi qu'un nombre exagéré de travailleurs récemment tombés en chômage et de personnes qui occupent des emplois à salaire minimum qui voudraient accroître leurs compétences afin d'améliorer leur vie.

Je tiens à souligner que je ne vous cite pas là que des chiffres. Il faut les humaniser, puisqu'ils représentent la vie de milliers de jeunes qui, comme moi, avaient toujours cru qu'ils pourraient faire des études supérieures.

Mes parents sont arrivés au Canada en 1990 avec un statut de réfugiés. J'ai grandi dans une famille et dans une communauté qui réussissait à peine à survivre cette pauvreté, qui se hissait d'un chèque de paie au suivant. J'ai commencé à travailler aussitôt que possible pour aider ma mère, qui à elle seule s'efforçait de nous soutenir. À 17 ans, bien que m'étant diplômée du secondaire avec distinction et ayant été admise de façon anticipée à l'université, j'ai dû abandonner mes rêves, parce que même avec des prêts du gouvernement, je n'aurais jamais pu me payer des études postsecondaires.

Quelques semaines avant le début de l'année universitaire, j'ai reçu une bourse complète de l'Université du Manitoba. Ma vie s'est transformée. Si l'on ne m'avait pas ôté les barrières que constituaient les frais de scolarité, je n'aurais jamais eu l'occasion d'obtenir un diplôme, de développer mes aptitudes de dirigeante, et encore moins de comparaître devant votre comité aujourd'hui.

Comme je suis la première de ma famille à obtenir un diplôme postsecondaire, j'espère pouvoir aider à briser le cycle de la pauvreté dans ma communauté. Mais aujourd'hui, j'ai bien peur pour mes frères et soeurs, surtout pour la plus jeune, qui n'a que six ans. J'ai le coeur brisé en pensant à l'augmentation que les frais de scolarité auront subie d'ici à ce qu'elle soit prête à entrer dans un établissement postsecondaire. J'espère de tout coeur que je serai en mesure de l'aider à réaliser ses rêves à ce moment-là.

Mesdames et messieurs, l'espoir est une chose importante, mais il est crucial de briser aujourd'hui le cycle de la pauvreté. Il nous faudra pour cela plus que de l'espoir. Il nous faudra un gouvernement prêt à agir immédiatement afin d'éliminer tous les obstacles à l'éducation postsecondaire.

Je sais parfaitement que je ne suis pas seule dans cette situation. Un trop grand nombre de jeunes de ma génération se trouvent dans les mêmes circonstances, qui risquent de se maintenir pour les générations à venir. On ne peut pas laisser croire aux jeunes de tout le pays qui viennent de communautés pauvres et marginalisées qu'ils ne pourront pas réaliser leurs rêves de faire des études supérieures à cause de frais de scolarité qui augmentent de manière vertigineuse d'une année à l'autre.

Nous avons droit à un Canada qui offre un système d'éducation postsecondaire entièrement public, un Canada qui aide les innovateurs de demain à concrétiser leurs rêves. Je suis convaincue que le cycle d'inaccessibilité aux études supérieures doit se briser dès maintenant.

Nous savons en outre que les obstacles liés au revenu qui empêchent des étudiants extrêmement qualifiés à faire des études supérieures aggravent certaines formes de discrimination. Pour les étudiants autochtones, ce sont là des promesses trahies alors que le gouvernement vient de promettre la vérité et la réconciliation.

Le gouvernement fédéral est responsable de remplir ses obligations découlant des traités en soutenant l'éducation des étudiants des Premières Nations et inuits dans le cadre du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire. En 1996, le gouvernement a limité l'augmentation du financement de ce programme à 2 %. Au cours de ces 20 dernières années, tous les gouvernements fédéraux qui se sont succédé, celui-ci inclus, ont maintenu ce plafond de 2 %. Le financement des études est donc tombé bien loin des exigences croissantes des établissements postsecondaires et de l'augmentation du coût de la vie.

L'Assemblée des Premières Nations estime que l'année dernière, plus de 10 000 étudiants se trouvaient sur une liste d'attente à cause d'un retard des financements. Notre fédération demande à ce comité de maintenir son engagement historique, récemment réitéré, envers les étudiants autochtones. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants soutient la demande de l'Assemblée des Premières Nations au gouvernement d'investir 141 millions de dollars de plus dans le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire afin de financer pleinement les études de tous les étudiants autochtones.

Ce soutien aux étudiants doit être lié à des dépenses publiques connexes. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral dépense pour les services publics moins qu'il ne le faisait dans les années 1940. Il est donc grand temps de réinvestir dans l'éducation publique. Les gouvernements provinciaux de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont récemment reconnu les obstacles que créent les frais de scolarité élevés; ils ont pris des mesures pour aider les étudiants de familles à bas revenu à payer leurs frais d'études.

●(0915)

Il faudra cependant réformer le système de tout le Canada pour garantir l'accès pour tous, dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Le gouvernement fédéral a le pouvoir de réunir les Provinces afin d'ouvrir l'accès aux études postsecondaires en accordant un transfert spécial qui contribuera à éliminer complètement les frais de scolarité.

Les entreprises canadiennes bénéficieront d'une société dont les membres auront la capacité de développer pleinement leurs compétences. Au coeur de toute économie prospère se trouve un public qualifié, curieux et dynamique. En maintenant des frais de scolarité élevés, en encourageant l'endettement et en réduisant le financement aux études postsecondaires, nous n'agissons pas dans l'intérêt supérieur de notre société et de ses entrepreneurs novateurs.

De plus, puisque ce comité est chargé d'entendre des suggestions efficaces pour réduire la pauvreté dans notre pays, je suis profondément convaincue que la meilleure façon d'assurer l'égalité sociale sera de garantir l'accès universel à l'éducation postsecondaire. Les étudiants attendent et méritent plus d'un gouvernement qui a les moyens et le pouvoir de rendre l'éducation gratuite.

Cela dit, je me ferai un plaisir de répondre aux questions que vous pourriez avoir. Je serai heureuse de collaborer avec les membres de ce comité pour élaborer une stratégie de lutte contre la pauvreté pour notre pays, au coeur de laquelle se trouvera le système universel d'éducation postsecondaire qui sera crucial pour atteindre cet objectif.

Le président: Merci beaucoup

Maintenant, nous avons M. John Stapleton, de Metcalf Foundation.

Vous avez les sept prochaines minutes, monsieur.

M. John Stapleton: Je vous remercie beaucoup, vous et le comité, de m'avoir invité ici aujourd'hui, et je salue tous les invités.

Je suis venu pour parler un peu de nos programmes d'assurance-invalidité au Canada. Tout d'abord, je vous dirai que j'ai travaillé pendant 28 ans au gouvernement comme concepteur de plans de prestations et analyste de politiques. J'ai travaillé dans le privé pendant 12 ans pour divers organismes, principalement dans le domaine de la recherche communautaire et de l'analyse des politiques.

Je commencerai par vous dire que le Canada dépense, de façons très diverses, 33 milliards de dollars en assurance-invalidité versée à près de deux millions de Canadiens.

C'est une particularité très canadienne, je crois, de mener 10 systèmes d'assurance-invalidité différents. Je vais vous les nommer brièvement: l'indemnisation des accidentés du travail, l'assurance-automobile pour les victimes d'accidents invalides, nos programmes pour les anciens combattants handicapés, les prestations d'assurance-invalidité du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-maladie de l'assurance-emploi, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le régime enregistré d'épargne-invalidité, l'aide sociale dont les programmes diffèrent d'une province à une autre, les programmes privés de soutien du revenu en cas d'invalidité et le dixième, le supplément pour les personnes handicapées de la prestation fiscale pour le revenu du travail. Ces programmes nous coûtent 33 milliards de dollars.

Il faut que vous sachiez deux choses au sujet de ces programmes. Deux d'entre eux seulement versent des prestations jusqu'à 65 ans — le programme d'invalidité du RPC et l'aide sociale. Les autres versent des prestations pendant une période limitée. Sachez aussi que six de ces systèmes d'assurance-invalidité ne versent des prestations qu'aux personnes qui ont déjà travaillé, comme l'indemnisation des accidentés du travail, les programmes aux anciens combattants, les prestations d'assurance-invalidité du Régime de pensions du Canada, l'AE, etc.

Le plus important à retirer de cette liste de programmes est qu'ils visent tous des objectifs différents. C'est comme les 10 chats dans la cage; ils ont tous une philosophie différente et ils sont tous arrivés à un moment différent.

J'ai bien aimé ce qu'a dit Mark Wafer au sujet de l'attitude des gens envers les personnes handicapées. Une bonne partie des programmes établis pour elles ont été créés à une époque où nous ne pensions pas qu'elles devraient travailler. Nous pensions qu'il serait bon de leur verser des prestations d'assurance-invalidité pour rester chez elles.

Nous ne pensons plus comme cela. Nous avons la chance de vivre dans une société où tout le monde pense que les personnes handicapées devraient avoir l'occasion de travailler. Ces personnes pensent de la même façon, et les gouvernements aussi.

Pourquoi alors conservons-nous cette multitude de programmes qui, de bien des façons, interagissent de manière à empêcher les personnes handicapées de travailler? Je connais surtout le programme d'aide sociale de l'Ontario. Je sais qu'environ 30 000 de ses bénéficiaires — soit à peu près 10 % des bénéficiaires du programme — vivent avec des personnes qui déclarent des revenus. Mais de bien des façons, le programme s'efforce de confisquer ces revenus, ce qui incite les gens à ne pas aller travailler. Quand ils travaillent, on leur enlève leurs revenus.

Soulignons que l'empreinte de cet élément d'aide sociale se répand dans tout le Canada. En effet, ses dépenses augmentent à cause des compressions effectuées dans les autres programmes. Par conséquent, un plus grand nombre de personnes handicapées ont besoin d'aide sociale pour répondre à leurs besoins.

● (0920)

À la suite de mes recherches, surtout dans la collectivité, j'ai découvert que les gens — surtout ceux qui vivent dans des logements subventionnés, qu'ils réussissent à payer parce qu'ils se trouvent souvent près d'un milieu de travail —, pour chaque dollar qu'ils gagnent, perdent en fait au moins la moitié de ce revenu gagné au travail, puis on augmente aussi leur loyer de 30 %. Nous aurions bien de la peine, je crois, à perdre 80 % de chaque dollar que nous gagnons en travaillant, simplement parce qu'un programme a besoin de reprendre cet argent pour que le public puisse payer ses dépenses. Je trouve cette façon de voir les choses très à court terme.

Pour répondre à ce qu'ont dit les témoins de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, de la société Meticulon et Mark Wafer de Tim Hortons, nous essayons de replacer les personnes handicapées dans le marché du travail et de veiller à ce qu'elles gagnent suffisamment pour compléter les prestations de leurs programmes de sécurité du revenu.

Il est très important de souligner qu'avec cette multitude de programmes — qui ont tous une philosophie différente et qui reprennent tous une part de leurs prestations —, les personnes handicapées hésitent beaucoup à prendre un emploi, parce que ces programmes confisqueront leurs gains. Il est important que vous sachiez que le programme d'aide sociale déduit toutes ces autres formes de revenu. Toutes les prestations aux anciens combattants, les

prestations d'invalidité du RPC, les prestations d'assurance-maladie de l'AE, sont déduites à 100 % des prestations d'aide sociale et en même temps, on en déduit 50 % des revenus de travail.

Il faut vraiment trouver moyen d'harmoniser les prestations afin que les personnes les plus pauvres qui ont un handicap puissent prendre un emploi et répondre à leurs propres besoins.

Merci beaucoup.

● (0925)

Le président: Merci beaucoup.

Enfin, la dernière et non la moindre, du Peel Poverty Reduction Strategy Committee, Mme Pace.

Si j'ai bien compris, madame Pace, vous allez parler la première.

Mme Sonia Pace (coprésidente, Peel Poverty Reduction Strategy Committee): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés et les invités. Je vous remercie de m'avoir offert cette occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Adaoma et moi-même vous présenterons trois recommandations, des idées, sur le rôle de direction que le gouvernement fédéral peut assumer pour aider au développement social et professionnel de nos citoyens les plus vulnérables.

La stratégie de lutte contre la pauvreté de Peel est un plan triennal créé en 2012 pour atténuer le problème de la pauvreté dans notre région de Peel, qui se compose de Mississauga, de Brampton et de Caledon. Notre comité multisectoriel est coprésidé par le Centraide de Peel et par la région de Peel. Le Peel Poverty Reduction Strategy Committee provient de collectivités dynamiques, de villes qui réduisent la pauvreté, dans le cadre d'une initiative nationale lancée par 50 collectivités situées partout au Canada.

Pourquoi est-il important de lutter contre la pauvreté à Peel?

La région de Peel est parmi celles qui s'accroissent le plus rapidement au Canada. Elle compte actuellement 1 386 000 résidents. En 2011, 17,1 % des résidents de Peel vivaient dans la pauvreté. Nous nous concentrons donc sur les facteurs suivants, que nous avons définis avec l'aide des résidents: le logement sécuritaire et abordable, le transport accessible et abordable, la sécurité du revenu, les débouchés économiques et la sécurité alimentaire.

Nous sommes convaincus que le gouvernement peut y jouer un rôle. L'économie change, et de plus en plus d'emplois deviennent des postes à temps partiel et des emplois précaires. Par conséquent, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux devraient aider les gens d'autres manières qu'en versant les paiements de transfert et les prestations de services sociaux habituelles. Ils disposent des infrastructures nécessaires pour offrir de la formation et de l'emploi aux Canadiens, surtout aux personnes handicapées et à celles qui se heurtent aux multiples obstacles qui les jettent dans la pauvreté.

La pauvreté est en fait un manque d'accès à du revenu, à des soutiens et à des ressources. Elle empêche aussi les personnes et les familles de vivre de façon autonome, de se concentrer sur leur bien-être et de participer à la vie de leur collectivité. Il est crucial d'offrir des programmes et des services qui soient intégrés et axés sur les personnes, et non sur les systèmes. Il faut qu'ils aident les gens à obtenir ce dont ils ont besoin quand ils en ont besoin.

Voici deux recommandations sur le rôle que devrait assumer le gouvernement fédéral.

La première est d'éliminer les obstacles systémiques. Les Canadiens qui vivent dans la pauvreté disent souvent que les systèmes les empêchent d'aller de l'avant. La structure cloisonnée de la prestation des services des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux empêche les gens d'obtenir les soutiens qu'il leur faut quand ils en ont besoin.

Nous recommandons par conséquent au gouvernement fédéral de charger tous les ministères qui fournissent des services de collaborer avec les organismes provinciaux et municipaux en échangeant des données, en simplifiant leurs processus et en effectuant la prestation des services à partir d'un guichet unique.

Voici deux exemples. D'abord, l'Agence du revenu du Canada pourrait collaborer de plus près avec les organismes municipaux de services sociaux pour que les clients reçoivent les montants complets des prestations et des crédits fiscaux auxquels ils ont droit. Deuxièmement, le personnel de l'assurance-emploi devrait veiller à ce que les clients qui sortent de ce programme pour obtenir les services de programmes sociaux soient mieux soutenus pendant cette transition d'un programme à un autre.

Notre deuxième recommandation a trait au racisme et à la discrimination. On constate des taux de pauvreté plus élevés dans les communautés de Canadiens autochtones et racialisés. Cela provient principalement du racisme et de la discrimination systémique qui se manifeste souvent de manières très subtiles et dissimulées. Le gouvernement fédéral devrait reconnaître le rôle que jouent le racisme et la discrimination en empêchant les personnes autochtones et racialisées à se sortir de la pauvreté.

Nous encourageons le gouvernement à inclure, dans les consultations qui auront lieu sur la stratégie de lutte contre la pauvreté, des questions sur le racisme et sur la discrimination et de demander des recommandations portant particulièrement sur des mécanismes visant à corriger ces problèmes. Nous encourageons le gouvernement fédéral à réunir et à analyser des données ethnoraciales et ventilées selon d'autres facteurs dans tous les ministères fédéraux et dans toutes les institutions publiques.

● (0930)

Mme Adaoma C. Patterson (conseillère, Peel Poverty Reduction Strategy Committee): Je vais maintenant mettre l'accent sur trois idées qui ont réellement émergé dans notre collectivité.

La première a trait aux ententes relatives aux avantages pour les communautés. Ce genre d'entente permet d'offrir des emplois et d'autres avantages aux résidents de diverses collectivités. Il s'agit d'ententes exécutoires, qui comportent des mécanismes de contrôle et d'application clairs.

Même si cette initiative est relativement nouvelle au Canada, nous croyons que les EAC sont susceptibles de créer des débouchés de formation et d'emploi, particulièrement pour les Canadiens vulnérables. La population cible pourrait être constituée des nouveaux arrivants, des jeunes, ou des personnes qui ont été absentes du marché du travail pendant une période prolongée. Nous encourageons

le gouvernement à élaborer un cadre politique intergouvernemental qui appuie le principe des avantages pour les communautés. Cela comprend la suppression des obstacles pour les divers ministères qui ont un rôle à jouer relativement à la mise en oeuvre.

La deuxième idée a trait aux trajectoires en matière d'emploi offertes par la fonction publique. Cette dernière peut jouer un rôle important dans la création de débouchés d'emploi et de formation pour les Canadiens qui font face à plusieurs obstacles ou qui ont de la difficulté à entrer sur le marché du travail. Quelle est la population cible? Les jeunes qui ne travaillent pas, ne sont pas aux études ou ne suivent pas de formation, de même que les bénéficiaires de l'aide sociale, y compris ceux qui participent aux programmes d'invalidité dont a parlé John.

Par exemple, la région de Peel a récemment lancé son initiative pilote modèle d'emploi: 14 postes de niveau débutant ont été déterminés dans l'ensemble de l'organisation, et on a donné aux prestataires de l'aide sociale la possibilité de poser leur candidature à un poste administratif au niveau d'entrée. Les clients ont reçu du soutien des travailleurs des services sociaux, dans l'ensemble du processus, de la sélection à l'entrée en fonction. L'affectation est d'une durée de six mois, avec une échelle salariale correspondant au minimum payé aux employés à temps plein réguliers, et elle comprend une composante de mentorat. Le taux de rémunération est supérieur au salaire suffisant pour la région de Peel, qui se situe à 16,50 \$ l'heure. Les participants collaboreront avec un superviseur pour élaborer un plan d'apprentissage et continueront de recevoir du soutien des services sociaux, tout au long de leur affectation, afin d'assurer leur réussite.

La troisième et dernière idée a trait au transport en commun abordable. En 2012, le comité de réduction de la pauvreté de Peel a déterminé que le coût du transport en commun constituait un obstacle clé à l'inclusion sociale et à l'emploi. Le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour s'assurer que les municipalités peuvent financer l'infrastructure et les programmes de transport en commun destinés aux personnes et aux familles à faible revenu. En fait, de nombreuses collectivités, à l'échelle municipale, profitent du financement de ces programmes abordables à l'heure actuelle.

Nous avons un autre exemple dans notre collectivité. La région de Peel et la ville de Mississauga, par l'entremise du service de transport en commun MiWay de cette dernière, ont lancé les première et deuxième étapes d'un programme pilote de transport en commun abordable. Les résultats obtenus par les participants à la première étape montrent une augmentation des visites aux services de soutien en emploi, des occasions de bénévolat, du recours aux services alimentaires, ainsi que de l'utilisation des espaces récréatifs et des services médicaux.

Un participant a souligné ceci: « Grâce à ce projet pilote, j'ai l'impression que ma vie est plus équilibrée. Je visite maintenant ma famille et je peux fréquenter l'église parce que je n'ai plus de stress pour m'y rendre. J'ai aussi élargi ma zone de recherche d'emploi, étant donné que je peux m'éloigner davantage de la maison, sans que cela me coûte trop cher. »

En conclusion, nous voulons souligner que le Peel Poverty Reduction Strategy Committee comprend que le revenu est la principale cause de la pauvreté. Un revenu stable et suffisant permet aux gens de ne pas avoir à choisir entre payer leur loyer ou acheter des aliments. Toutefois, d'autres interventions importantes reposent sur ce qui est déjà en place, qu'il s'agisse de débouchés d'emploi et de formation, que tous les paliers de gouvernement peuvent offrir, par l'entremise des ministères existants, ou de la suppression des silos, afin que les citoyens se retrouvent au centre de nos services, peu importe le palier de gouvernement qui s'en occupe. Nous devons penser et agir différemment pour obtenir de meilleurs résultats pour les Canadiens les plus vulnérables.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer aux questions. Tout d'abord, nous avons le député Zimmer.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River—Northern Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être présents ici aujourd'hui.

En commençant, j'ai une petite observation pour Bilan. J'ai déjà fréquenté l'université. J'ai deux diplômes, et je sais ce que c'est de vivre près du seuil de pauvreté ou dans la pauvreté. J'étais déjà père de quatre enfants lorsque je fréquentais l'université, et je peux vous dire que nous avons beaucoup mangé de Kraft Dinner. J'ai raconté cette histoire à maintes reprises à ce Comité qui, j'imagine, commence à l'avoir assez entendue.

Je veux juste vous donner quelques chiffres. À l'échelle fédérale, les contribuables dépensent 12,3 milliards de dollars par année pour l'éducation. Il s'agit là de l'échelle fédérale seulement. Ce chiffre est plus proche de 35 milliards de dollars lorsque l'on inclut les contributions des provinces. Notre dette nationale s'élève à près de 1 200 milliards de dollars, lorsque l'on tient compte des composantes fédérales et provinciales. Cela signifie environ 36 000 \$ de dette par Canadien. Il en coûte aux Canadiens environ 11,1 % pour chaque dollar de revenu, ce qui fait que 11 % de chaque dollar dépensé vont au service de la dette, ce qui équivaut à 30 milliards de dollars par année.

Vous avez mentionné que le gouvernement réalise des bénéfices grâce au programme de prêts aux étudiants. Je ne vois pas cela de cette façon en regardant ces chiffres. Le gouvernement fédéral doit emprunter les 12,3 milliards de dollars qui servent à payer l'éducation; il y a donc un coût à cette dette. Le pourcentage d'intérêt se situe à environ 6 ou 7 %, mais on pourrait dire qu'il s'agit d'un taux d'imposition effectif de 11 %. On peut envisager la question de ce point de vue. Il coûte de l'argent au gouvernement pour emprunter l'argent à donner aux étudiants pour qu'ils poursuivent leurs études. C'est ce que je veux faire valoir; l'éducation n'est pas gratuite.

Je crois que selon votre organisation, l'éducation devrait être gratuite, mais elle ne l'est certainement pas. Je pense que ce qui me dérange, en tant que contribuable, c'est d'entendre parler de stratégies de réduction de la pauvreté. C'est sur cela que l'étude est axée, mais je m'inquiète de messieurs et mesdames les contribuables, qui doivent payer un peu plus chaque jour pour que quelqu'un d'autre obtienne quelque chose gratuitement. Au chapitre des préoccupations en matière de pauvreté, je m'inquiète davantage de messieurs et mesdames les contribuables, à qui on demande de payer de plus en plus chaque jour, et qui finiront par se retrouver dans la pauvreté. Ces personnes qui se rendent au travail tous les jours, qui font de leur mieux pour leurs familles et pour leurs enfants et à qui on demande

d'assumer un plus grand fardeau fiscal et fardeau de la dette chaque jour.

C'est le commentaire que je vous fais, Bilan, à vous et à votre organisation.

Je veux parler des contribuables et je veux entendre la présentation de Mark, parce que je crois que ce qu'il fait est extraordinaire. Sans parler de son café, qui est très bon. J'en bois régulièrement la fin de semaine, lorsque je regarde ma fille jouer au hockey.

Je veux vous demander, en ce qui a trait à la pauvreté, et vous rencontrez beaucoup de gens qui travaillent pour vous, quelle est selon vous la chose la plus importante à faire pour sortir quelqu'un de la pauvreté?

• (0935)

M. Mark Wafer: Je crois que la chose numéro un est le chèque de paie. Un chèque de paie change tout. À l'heure actuelle, les personnes handicapées qui profitent de toutes ces prestations dont John a parlé imposent un lourd fardeau au système. Si vous prenez ces personnes et que vous leur enlevez leurs prestations pour les mettre sur le marché du travail, vous vous retrouvez dans une situation gagnant-gagnant, parce que vous faites économiser le coût des prestations aux contribuables, et que vous créez du même coup un nouveau contribuable.

Ici en Ontario, si on retirait 5 000 personnes des programmes de soutien aux personnes handicapées, en supposant que ces 5 000 personnes touchent le maximum de prestations, et si on mettait ces 5 000 personnes sur le marché du travail pour qu'elles gagnent leur vie, les sommes épargnées par le programme ontarien et la contribution fiscale de ces personnes totaliseraient l'équivalent de 70 millions de dollars. Il est très avantageux de retirer ces personnes des programmes ou de supprimer d'autres types de prestations au pays, et de créer de nouveaux contribuables. En fait, la seule façon dont une personne handicapée peut profiter pleinement de la vie, c'est en recevant un chèque de paie. C'est la chose la plus importante.

M. Bob Zimmer: On parle souvent de pauvreté, d'avoir de l'argent et de recevoir un chèque de paie, etc., mais en tant qu'ancien enseignant, et comme parent et entraîneur, je crois qu'il existe quelque chose de plus important que la prospérité d'une personne. On voit les sourires des gens après une longue journée de travail ou lorsqu'ils finissent par décrocher un emploi, alors qu'ils n'avaient pas été en mesure de le faire avant. C'est la meilleure récompense qu'on puisse recevoir.

M. Mark Wafer: Oui, absolument.

J'ai une histoire que j'aimerais partager avec le groupe concernant une jeune femme que j'ai embauchée, il y a cinq ans, et qui souffre de surdité complète. Après avoir assisté à une de mes présentations, elle m'a demandé si elle pouvait travailler dans un de mes magasins. Je lui ai demandé son curriculum vitae et je me suis rendu compte qu'elle avait un MBA. Elle avait obtenu son diplôme de l'Université Queen's, trois ans plus tôt, et elle n'avait jamais travaillé. Imaginez une personne vivant à Toronto, avec un MBA, qui est sans travail pendant trois ans.

Elle est venue travailler pour moi à la production, pour les produits de boulangerie, et elle était excellente, mais elle ne faisait que trois heures par jour. Ses déplacements lui prenaient cinq heures par jour, pour trois heures de travail, ce qui montre bien à quel point elle était désespérée.

Comme je l'ai dit, ce premier emploi a changé sa vie. Elle ne travaille plus pour moi; elle est maintenant chez Deloitte, où elle peut mettre à profit son MBA.

● (0940)

M. Bob Zimmer: Voilà.

M. Mark Wafer: L'emploi que je lui ai offert lui a servi de tremplin pour arriver là.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au député Long.

M. Wayne Long: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos témoins d'être présents ici aujourd'hui. Cela fait plaisir de voir autant de défenseurs passionnés de la lutte contre la pauvreté et de l'aide aux démunis, alors encore une fois, merci.

Ma première question sera pour vous, monsieur Wafer. J'ai lu avec intérêt des articles sur vous, sur votre travail auprès des personnes handicapées. Les articles comprenaient certaines statistiques renversantes, comme un taux de chômage de 54 % pour les personnes handicapées. Lorsque vous incluez celles qui ont probablement abandonné la recherche d'emploi, cette proportion peut atteindre 70 %. Encore une fois, je vous félicite du travail que vous faites dans votre Tim Hortons. Je crois que votre histoire est très inspirante.

Du point de vue du gouvernement fédéral, pouvez-vous me donner votre opinion au sujet de ce que nous pourrions faire pour aider les entreprises à améliorer l'accessibilité et la sécurité pour les personnes handicapées? Quelles mesures pouvons-nous prendre, au gouvernement fédéral, pour vous aider et faire en sorte qu'un plus grand nombre de personnes handicapées puissent entrer sur le marché du travail?

M. Mark Wafer: Merci beaucoup pour cette question.

Commençons par ce que nous ne devrions pas faire. À l'heure actuelle, le Fonds fédéral d'intégration, qui se situe à 40 millions de dollars, est utilisé dans une large mesure pour des subventions salariales directes aux employeurs. Cela présente un problème énorme. L'éducation et la sensibilisation sont la façon d'inciter les entreprises à ouvrir leurs portes, à aller au-delà de leur crainte de recruter des personnes handicapées et à se débarrasser de leurs conceptions erronées, de leurs mauvaises perceptions et de leurs préjugés.

Lorsque je rencontre un groupe de gens d'affaires et que je leur raconte mon histoire, il y en a toujours quelques-uns qui viennent me voir à la fin et disent: « Je veux faire cela aussi. Comment puis-je faire? Par où dois-je commencer? »

Les gouvernements ne peuvent pas résoudre ce problème, pas plus que les travailleurs sociaux. Le problème ne peut être résolu que par le secteur privé, parce que ce sont les gens qui le composent qui doivent ouvrir leurs portes. Comment doit-on faire cela? En les faisant participer. En les éduquant. En leur montrant qu'en étant des employeurs inclusifs, ils tireront des avantages au chapitre des profits et pertes. Il ne faut plus parler de charité, de conformité législative, ni de rien d'autre que la rentabilité économique.

Donc, qu'est-ce que le gouvernement fédéral peut faire?

M. Wayne Long: C'est bien cela.

M. Mark Wafer: Le gouvernement fédéral peut utiliser les fonds comme le Fonds fédéral d'intégration. Ces messieurs ici à ma droite ont dit ce matin: « Nous ne voulons pas demander encore de l'argent aux contribuables. » Nous n'avons pas à faire cela. Les ressources sont déjà là. L'argent qui sert aux subventions salariales à l'heure actuelle pourrait être utilisé pour des programmes de mobilisation,

plutôt que de passer par les organismes de service social, à qui on donne un chèque de 5 000 \$ pour qu'ils le remettent à un employeur afin qu'il recrute une personne handicapée. Il est très dangereux de faire cela. Oui, cela permet à des gens d'obtenir un emploi, mais pas de façon durable. Cela ne change pas l'attitude des employeurs. Ils continuent de voir ces personnes comme ayant quelque chose qui ne va pas, comme n'étant pas complètes.

Lorsque la subvention salariale prendra fin, ce qui se produira inévitablement, qu'arrivera-t-il aux postes créés? En outre, les postes dans les entreprises qui ont une composante de subvention salariale sont rarement des postes réels, qui font une différence. Il s'agit de postes créés de toute pièce à la suggestion d'un organisme de service social.

M. Wayne Long: J'imagine que je peux intervenir en disant que, certainement, dans Saint John–Rothesay, je pourrais vous donner des exemples où les subventions salariales ont été très efficaces pour permettre à des gens de faire ce premier pas, mais je respecte votre opinion à ce sujet.

Encore une fois, j'aimerais vous féliciter pour ce que vous faites. Je crois que c'est fantastique et que cela représente certainement un modèle que d'autres organisations pourraient suivre au pays.

M. Mark Wafer: Merci.

J'aimerais seulement ajouter, Wayne, que vous avez absolument raison. Il y a des endroits et des moments où les subventions salariales ont très bien fonctionné.

M. Wayne Long: Oui.

M. Mark Wafer: Mais pas pour les personnes handicapées.

M. Wayne Long: C'est bon à savoir. Merci.

Monsieur Stapleton, vous avez fait une très bonne présentation. J'en ai pris connaissance avec intérêt. Vous avez passé 28 ans à vous occuper de la politique et des opérations en matière d'aide sociale en Ontario. Encore une fois, et je dis cela chaque fois que je parle devant ce Comité, nous sommes là pour aider votre ministère, et plus particulièrement le ministre Jean-Yves Duclos, avec sa stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui vise à vous aider à venir en aide à ceux qui sont dans le besoin.

Monsieur Stapleton, pouvez-vous me donner un aperçu des plans et des politiques qui sont efficaces pour réduire la pauvreté, dans une perspective gouvernementale? Quelle est votre expérience?

● (0945)

M. John Stapleton: Les programmes qui sont efficaces sont ceux qui aident les gens à faire la transition. J'ai été particulièrement intéressé par l'exemple de Mark au sujet du chèque de paie, mais lorsque quelqu'un fait la transition de quelques heures de travail par semaine au marché du travail à temps plein, nous devons nous rappeler que le salaire minimum à temps plein, à tout le moins dans la province de l'Ontario, représente environ 20 000 \$. Un programme comme le programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada supprime entièrement les prestations lorsque le prestataire atteint le tiers environ de ce salaire minimum, mais il s'agit d'un exemple parfait d'un programme qui ne fonctionne pas comme il le devrait pour aider les gens à revenir sur le marché du travail.

M. Wayne Long: Mais juste...

M. John Stapleton: C'est aussi...

Oui?

M. Wayne Long: Allez-y, terminez.

M. John Stapleton: Il en va de même lorsque l'on pense aux programmes d'aide sociale. Encore une fois, le gouvernement fédéral peut assumer un rôle de leadership auprès des provinces, en vue de mettre en place des normes nationales.

Nous devons avoir des programmes qui permettent aux gens de faire la transition au marché du travail, plutôt que des programmes qui enlèvent de l'argent à ces gens lorsqu'ils font cette transition. Notre système actuel de prestations d'invalidité, qui comporte 10 éléments différents, ne fonctionne pas en synergie. Tous ces éléments ont pris effet à différents moments. Dans ce domaine particulièrement, il s'agit d'un aspect dont nous devons tenir compte.

Laissez-moi vous donner un exemple.

Le président: Très rapidement, allez-y avec votre exemple.

M. John Stapleton: En ce qui a trait à l'aide sociale, par exemple, si une personne déclare son revenu pour le mois, par exemple, si elle travaille à temps partiel et a toujours besoin de toucher des prestations, et si son patron l'appelle et lui demande: « Nous avons besoin de toi pour faire plus d'heures que prévu. » Cela devient immédiatement un paiement excédentaire dans le système. La gestion est beaucoup trop serrée, et beaucoup trop de gens perdent leurs prestations.

Le président: Merci, monsieur.

La parole est à vous madame Ashton. Vous avez six minutes.

Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD): Merci.

Merci à tous les témoins présents ici aujourd'hui pour leurs témoignages très inspirants concernant notre étude de la pauvreté.

Madame Arte, j'aimerais commencer avec vous et vous remercier pour votre présentation très éloquente.

Vous avez démontré très clairement que les temps changent pour les jeunes dans notre pays. Vous avez mentionné des statistiques choquantes, à savoir que 42 % des jeunes vivent dans le sous-sol de leurs parents, une proportion qui a atteint des sommets au cours des 20 dernières années. Vous avez parlé de la dette accumulée collectivement par les jeunes dans ce pays, et par certaines personnes plus âgées, qui dépasse 20 milliards de dollars. Vous avez parlé de la dette moyenne des étudiants, qui se situe à 28 000 \$.

Je fais partie du groupe des milléniaux plus âgés et j'ai obtenu mon diplôme universitaire de premier cycle, il y a 10 ans. Cette réalité est très différente de ce que j'ai connu. Il est clair pour moi, qu'année après année, les jeunes au Canada paient de plus en plus cher pour faire simplement ce que l'on attend d'eux, c'est-à-dire poursuivre leurs études.

Aujourd'hui, nous parlons d'une façon d'élaborer une stratégie pour appuyer les Canadiens qui tentent de sortir de la pauvreté. Vous nous avez dit que pour beaucoup de jeunes, faire des études signifie qu'ils sont aux prises avec la pauvreté et qu'ils ne voient pas de porte de sortie, compte tenu des niveaux de la dette étudiante. Il s'agit d'une réalité que nous n'avons jamais connue auparavant dans ce pays.

Je vous remercie d'avoir tiré cette sonnette d'alarme, qui nous rappelle ce que nous entendons presque chaque jour dans notre entourage.

Tout d'abord, et je me rends compte que la question s'est posée lorsqu'on s'est demandé comment nous pouvions nous permettre cela, compte tenu du travail que vous avez fait, de même que des nombreuses organisations qui appuient votre point de vue concer-

nant l'éducation gratuite, j'aimerais que vous nous expliquiez un peu d'où cet argent viendra.

• (0950)

Mme Bilan Arte: Merci pour cela.

Je tiens à insister sur le fait que nous avons sans doute affaire à la génération la plus endettée de toute l'histoire du Canada. Selon moi, en matière d'accès à l'éducation, j'estime que nous sommes en pleine crise. Qui plus est, quand 70 % des nouveaux emplois exigent une forme ou une autre d'instruction postsecondaire, les étudiants se retrouvent dans une situation très difficile quand ils ne peuvent pas se payer leurs études.

À propos de la question du financement de l'enseignement postsecondaire, il est important de savoir que les fonds publics destinés aux services publics comme l'enseignement n'ont jamais été aussi faibles, surtout quand on les compare au niveau de financement des années 1940. Les générations qui nous ont précédés ont bénéficié d'un système d'enseignement postsecondaire nettement mieux financé par les fonds publics.

Il arrive souvent qu'on s'interroge sur ce que la plupart des politiciens ont eu à payer pour leur enseignement postsecondaire. Nous savons que notre premier ministre a payé près de 1 700 \$ quand il était aux études postsecondaires. La première ministre de l'Ontario, quant à elle, a dû verser des frais de scolarité de près de 700 \$ par année scolaire quand elle était à l'université.

Aujourd'hui, évidemment, la moyenne nationale des frais de scolarité dépasse nettement les 6 000 \$. En Ontario, nous en sommes à plus de 8 000 \$ pour un trimestre universitaire. Les études sont donc particulièrement inabordables et inaccessibles pour les jeunes.

Pour ce qui est de la provenance des fonds, je pense qu'à une époque, notre gouvernement fédéral, s'était fixé comme priorité de financer l'enseignement postsecondaire. C'était il y a 60 ans. La génération actuelle est confrontée aux conséquences de la dévalorisation progressive de l'enseignement postsecondaire et du désinvestissement dans l'enseignement.

Pour moi, qui dit budget dit priorité. Nous pourrions et devrions investir dans un système fiscal progressif au Canada, un système qui ne bénéficierait pas aux plus riches, qui ne fournirait pas des incitatifs fiscaux et des échappatoires fiscales aux sociétés canadiennes les mieux nanties pour leur permettre de mettre à l'abri de l'impôt des milliards de dollars par an. Et puis, je pense que notre gouvernement est parvenu à établir des priorités en matière de financement dans le domaine militaire, par exemple, quand il a estimé que c'était nécessaire.

J'estime que nous devrions avoir pour priorité d'investir dans les jeunes, dans la prochaine génération, pour doter ces jeunes des aptitudes, du savoir et de la formation dont ils auront besoin pour réussir sur le marché du travail. Les jeunes attendent de ce gouvernement, qui a beaucoup parlé de leurs problèmes lors de la dernière campagne électorale, qu'il fasse davantage pour eux en matière de financement de l'enseignement postsecondaire.

Mme Niki Ashton: Merci.

Vous avez parlé du plafonnement de 2 % du PAENP, dont il a été question à quelques reprises à ce comité. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet? Vous pourriez peut-être nous parler de votre expérience personnelle ou de ce que vous constatez à propos du système, en ce qui concerne le plafond tel qu'il a touché les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans leur capacité à bénéficier de leurs droits de traité en enseignement ainsi que de leurs droits à l'éducation en général, et vous pourriez nous parler des répercussions sur les peuples autochtones dans leurs communautés.

Le président: Vous avez environ une minute.

Mme Bilan Arte: Alors, je serai rapide.

Le retrait du plafond du programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire — programme qui, je le rappelle, est un programme de financement public fédéral de l'accès à l'éducation postsecondaire pour les Premières Nations — est un droit de traité garanti dont il a beaucoup été question dans le cadre du processus de vérité et de réconciliation auquel ce gouvernement a pleinement adhéré, une première dans l'histoire qui fait la fierté de notre fédération — et ce financement est un engagement qui n'a pas encore été respecté.

S'agissant du manque de financement devant permettre aux de Premières Nations, Inuits et Métis pour leur permettre d'accéder à l'enseignement postsecondaire, il s'agit effectivement d'une réalité, même s'ils ont accès à l'enseignement secondaire, même s'ils obtiennent leur diplôme, même s'ils ont la volonté et qu'ils sont animés de la passion nécessaire pour aller chercher certaines compétences à l'université ou au collège de leurs communautés, trop souvent les apprenants autochtones n'ont pas la possibilité de bénéficier de l'enseignement postsecondaire à cause d'un manque de fonds.

Au-delà de tout cela, à cause également de la question du financement limité, les conseils de bande doivent prendre des décisions très délicates à partir d'enveloppes de financement limitées, quand elles choisissent d'envoyer les étudiants dans des programmes moins ambitieux et moins longs. J'ai rencontré beaucoup trop de jeunes apprenants autochtones, un peu partout au pays, qui ont éventuellement bénéficié d'un financement pour une année ou deux, et qui ont dû ensuite abandonner leurs études parce qu'ils n'avaient plus de fonds pour leur permettre d'aller au terme de leur éducation.

Voilà un instantané de toutes ces possibilités, des possibilités d'investir dans l'avenir des jeunes Autochtones qui sont ratés, surtout quand on songe que ces jeunes constituent la tranche de population qui progresse le plus rapidement au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Passons maintenant à la députée Tassi pour six minutes. Je vous en prie.

Mme Filomena Tassi (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Je commencerai par tous vous remercier pour votre présence. Je dois vous dire que vos exposés ont été fantastiques et qu'ils m'ont beaucoup inspirée en tant que membre de ce comité.

J'espère pouvoir obtenir réponse à trois questions. La première s'adresse à Mme Pace et à Mme Patterson et concerne la situation des femmes vivant dans la pauvreté. Premièrement, que savez-vous de tous les enjeux et de tous les obstacles auxquels les femmes sont confrontées?

Selon Emploi et Développement social Canada, plus d'hommes que de femmes vivent dans la pauvreté. Quels facteurs contribuent à cette situation?

●(0955)

Mme Adaoma C. Patterson: Comme nous administrons notamment des programmes de services sociaux en Ontario, il nous arrive, en permanence, de constater l'incidence de la pauvreté sur les femmes. Le problème tient au temps qu'elles doivent passer sans travailler pour s'occuper de leurs enfants, pour en prendre soin, et elles doivent faire un choix entre payer pour la garde de leurs enfants et pour leur transport, et rester chez elles pour s'occuper des enfants. Dans la plupart des localités, il y a des listes d'attente pour accéder à des garderies abordables et, souvent, les femmes doivent sacrifier leur carrière.

Et puis, les femmes doivent souvent échapper à des situations tout à fait uniques, comme le fait de devoir quitter leur foyer ou de fuir la violence domestique. Il y a aussi la question des listes d'attente pour trouver un logement approprié, un logement sûr qui les acceptera, elles et leurs enfants, souvent en dehors de leur communauté.

Encore une fois, cela nous ramène aux listes d'attente pour l'accès à un logement abordable. Dans certaines communautés, les listes d'attente sont très longues, même pour des femmes qui vivent des problèmes de violence domestique ou autres. Elles décident alors de continuer à vivre dans une situation qui n'est pas sûre ou de se rendre dans des centres d'accueil. Et nous savons que les conditions de vie dans les centres d'urgence ne sont pas les meilleures.

Quand elles sont prêtes à réintégrer le marché du travail, savez-vous ce qu'on leur demande en premier? Leur expérience professionnelle qui n'est pas forcément récente.

Mme Filomena Tassi: C'est exact.

Mme Adaoma C. Patterson: Il est possible qu'elles se retrouvent dans une nouvelle localité et des services sociaux comme les nôtres se posent la question de l'aide à leur apporter à cet égard.

L'exemple que nous avons donné, celui d'un service gouvernemental qui offre un placement initial, des emplois de premier niveau, surtout dans le cas des femmes, est un très bel exemple du genre de rôle que nous pourrions jouer. Et cela pourrait se faire dans le cas de n'importe quel palier de gouvernement.

Mme Filomena Tassi: Très bien. Intéressons-nous maintenant aux garderies, parce que je sais que les questions d'abordabilité et de qualité sont importantes dans ce cas. Personnellement, j'ai perdu mon neveu à l'âge de 18 mois. Il était en garderie privée. Ce genre de service est extrêmement important pour les femmes.

Selon vous, que devrait faire le gouvernement fédéral pour aider les femmes qui veulent accéder à des garderies abordables, de bonne qualité?

Mme Sonia Pace: Très bonne question. Nous aimerions tous, bien sûr, qu'il existe des garderies universelles, mais cela nous ramène à la question des coûts et de ceux qui devront les assumer. L'abordabilité est un facteur.

À Peel, nous cherchons véritablement à limiter le prix des journées de garderie. Nous gérons les systèmes dans les domaines de l'enseignement à la petite enfance et des garderies. La plupart des municipalités sont investies de ce rôle. Nous jouons donc un rôle clé à cet égard. La qualité nous préoccupe évidemment beaucoup. Nous consacrons beaucoup de temps à veiller à ce que les pratiques permettent de parvenir à cette qualité.

Nous devons adresser tous nos compliments au ministère de l'Éducation provincial. Celui-ci a subi une importante modernisation et une transformation dans le secteur de l'enseignement à la petite enfance, pour parvenir à des programmes cohérents et ainsi de suite.

Mme Filomena Tassi: Que devrait faire le gouvernement fédéral à cet égard, selon vous?

Mme Sonia Pace: Il faut bien sûr faire en sorte que la garde à l'enfance soit plus abordable. Il n'est pas nécessaire que les garderies soient universelles, parce que cela n'arrivera pas du jour au lendemain, mais il faut absolument réduire le prix des journées. Comme vous le savez, les jeunes familles doivent aussi payer leurs hypothèques.

Mme Filomena Tassi: Parfait, merci.

Ma prochaine question s'adresse au groupe Meticulon. Tout ce que j'ai entendu dire aujourd'hui à propos de l'embauche de personnes handicapées est absolument fantastique — qu'il s'agisse de ce que nous a dit M. Wafer, et de ses contributions, ou des déclarations de M. Stapleton.

Je suis intriguée par le processus que vous avez imaginé à Meticulon. Cette façon de déterminer les appariements est absolument brillante. Comme nous le savons, la réussite dépend de la qualité de l'appariement.

Que pourrait faire le gouvernement fédéral pour amener les entreprises à adhérer à l'idée qu'il faut embaucher des personnes handicapées? Quand il y a correspondance entre les deux, tout le monde est gagnant. Quelles recommandations pourriez-vous faire à notre comité à cet égard?

M. Garth Johnson: Joy a une excellente idée de la façon dont tout cela fonctionne. Voici ce que je pense que le gouvernement fédéral pourrait faire. Nous pourrions travailler ensemble avec d'autres entreprises qui participent à ce processus, qui essaient d'embaucher des personnes handicapées pour les sortir de la pauvreté, et nous pourrions essayer de documenter le rendement véritable de cette opération pour les entreprises. Nous pourrions contribuer à la collaboration avec les agences de services sociaux et d'autres personnes qui travaillent déjà au placement de personnes handicapées, pour leur fournir davantage de ressources afin qu'elles répondent aux véritables besoins commerciaux des entreprises. Il ne suffit pas simplement de faire embaucher ces personnes parce qu'elles ont besoin de travailler.

Si le gouvernement fédéral devait réinvestir une partie des fonds que nous attribuons actuellement aux programmes de services sociaux et s'il disait: « Nous allons travailler auprès des personnes handicapées non seulement pour leur permettre de trouver ce qu'elles désirent, mais aussi pour les employer en fonction de leurs compétences », nous pourrions alors nous adresser au milieu des affaires pour lui dire: « Voici comment les choses vont se dérouler. Nous avons outillé tous ces gens-là, ils sont instruits ou pas, mais voilà quelles sont leurs compétences. Voilà ce qu'elles peuvent vraiment faire. »

Je siége au conseil de l'Association canadienne de soutien à l'emploi et je constate que l'un des principaux défis auxquels sont confrontées les agences de services sociaux au Canada tient à la difficulté de trouver le bon emploi pour la bonne personne.

• (1000)

Mme Filomena Tassi: Parfait.

M. Garth Johnson: S'il était davantage prouvé, de façon quantifiable, que cela fonctionne, si on l'avait établi pour les entreprises, celle-ci serait davantage motivée à se lancer dans cette aventure. Le gouvernement fédéral a les ressources nécessaires pour effectuer de vastes études afin de documenter et de prouver le rendement commercial de ce genre d'opérations. Puis, il serait possible de trouver des ressources quand on en arriverait à se poser

la question de savoir comment mettre ce système en place. On pourrait proposer des pratiques exemplaires, proposer la façon dont cela peut vraiment fonctionner pour parvenir à un appariement parfait. On disposerait ainsi d'une ressource que l'industrie pourrait utiliser, grâce au gouvernement fédéral, parce que celui-ci a les ressources nécessaires pour investir dans un tel processus.

Le président: En fait...

Mme Joy Hewitt (directrice, conseillère en emploi, Meticulon): Je pense que vous venez de faire écho à certains...

Le président: ... nous manquons de temps. Nous pourrions peut-être en reparler plus tard avec vous.

Mme Joy Hewitt: Bien sûr.

Le président: Excusez-moi de vous interrompre ainsi, mais je dois céder la parole au député Robillard, pour six minutes.

Allez-y.

[Français]

M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Merci, monsieur le président.

D'abord, je félicite tous les participants, et plus spécialement vous, madame Arte. À titre d'ancien professeur, je vous félicite pour votre excellente présentation de ce matin. Je vous encourage à vous porter candidate aux prochaines élections fédérales.

[Traduction]

Le président: Est-ce dans votre circonscription?

M. Yves Robillard: Ce pouvait l'être et je vais être son mentor.

[Français]

Ma question s'adresse à Mme Pace ou à Mme Patterson.

Des initiatives fédérales comme les Ententes sur le développement du marché du travail, les Ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées, de même que l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, c'est-à-dire les travailleurs de 55 à 64 ans, répondent-elles pleinement aux besoins de la communauté? Existe-t-il des moyens de les améliorer?

[Traduction]

Adaoma C. Patterson: Merci pour la question.

Le défi est en partie celui-ci. Quand on conçoit les programmes à l'échelle nationale, on ne prend pas souvent en compte le contexte local et quand nous suggérons d'amener les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux à collaborer ensemble, c'est en fait pour régler les problèmes sur le terrain. Les municipalités offrent des services. Nous sommes l'organisme le plus proche des familles qui ont besoin de services de garderie. Nous voyons bien qu'il y a des lacunes à combler quand on constate qu'une personne qui bénéficie d'un programme fédéral doit aussi s'inscrire à un programme provincial ou municipal. On voit bien que ça ne fonctionne pas.

Les programmes fonctionnent. Ils ne donnent pas forcément des résultats pour tous les segments de la population, mais nous devons veiller davantage à ce qui se fait à l'échelon local pour que les programmes soient suffisamment souples pour pouvoir être adaptés aux réalités locales.

[Français]

M. Yves Robillard: Quelles stratégies à succès avez-vous mises en place pour aider les individus provenant de groupes vulnérables qui cherchent un emploi? Pourquoi ces stratégies ont-elles été efficaces?

[Traduction]

Mme Adaoma C. Patterson: L'exemple que nous avons fourni pour la région de Peel est un modèle d'initiative par un employeur qui est une véritable réussite parce qu'il s'adresse essentiellement aux femmes qui sont sorties du marché du travail. Elles ont de la difficulté à obtenir un emploi qui leur permet d'avoir un salaire décent. Elles peuvent toujours trouver un emploi, mais souvent, elles sont sous-employées. Ce sont des emplois à temps partiel, à raison de quelques heures seulement, des emplois à contrat. Cela ne leur permet pas de placer leurs enfants en garderie et elles doivent donc refuser ces emplois.

Cet exemple est bon et il pourrait être facilement reproduit n'importe où pour offrir des possibilités d'emploi mais aussi pour apporter un mentorat, une aide, pour enseigner des compétences essentielles, pour favoriser la compréhension d'un milieu de travail et enfin pour permettre aux gens de mettre un pied dans la porte et d'aller chercher une expérience à inscrire dans leur curriculum vitae.

Le plus important, cependant, c'est l'appui qu'on apporte, le fait qu'on prenne les gens par la main et qu'on leur offre un mentorat qui se poursuit bien après le placement de six mois ou d'une année. Pour le moins, le programme permet aux gens de chercher un emploi correspondant à leurs compétences. C'est une façon pour eux d'aller rechercher un emploi véritable répondant à leurs besoins sur le plan du revenu et au genre d'occasions qu'ils recherchent.

Pour la plupart, c'est une véritable occasion. Ces gens-là ne disposent pas des mêmes réseaux que vous et moi, parce qu'il faut bien dire que, pour la plupart des emplois, ce sont les réseaux qui comptent. Voilà un autre exemple de ce qui fonctionne, surtout dans le cas des personnes qui ont eu de la difficulté à entrer sur le marché du travail.

• (1005)

M. Yves Robillard: Ai-je un peu plus de temps?

Le président: Vous avez environ deux minutes.

M. Yves Robillard: Puisque c'est ça, je cède la parole à mon collègue, M. Ruimy.

Le président: Monsieur Ruimy, vous avez environ une minute et 45 secondes.

M. Dan Ruimy (Pitt Meadows—Maple Ridge, Lib.): C'est très bien, merci.

Merci beaucoup à tout le monde. Comme je ne dispose pas de beaucoup de temps, je vais tout de suite entrer dans le vif du sujet.

Félicitations, monsieur Wafer. J'ai passé les 30 dernières années dans l'industrie de la restauration à service rapide. C'est un milieu difficile et je trouve qu'en ce qui vous concerne, vous faites un travail étonnant.

Voici ma question. Comment pourrait-on amener davantage d'entreprises à adhérer à cette vision? Travailler vous en lien avec des initiatives comme celles de Peel...? Pas forcément celle-là, mais collaborez-vous avec des organisations comme celle-là? Comment inciter plus d'entreprises à se joindre au mouvement?

M. Mark Wafer: Le taux de chômage n'a pas vraiment évolué au cours des 30 dernières années et force est de constater que les initiatives menées jusqu'à présent n'ont connu qu'un succès limité. En revanche, ce sont les initiatives de nature économique qui sont les plus payantes à cet égard. Plus important encore, la question est de savoir qui va communiquer ce message aux entreprises? Il doit venir des entreprises elles-mêmes.

Moi qui suis propriétaire d'une petite entreprise de 250 employés, je peux m'entretenir avec le PDG de General Motors, par exemple. Tous les deux, nous pouvons nous comprendre. Certes, nos entreprises ne sont pas de la même taille, mais nous parlons le même langage.

Il y a trois ans, j'ai cofondé Entreprises canadiennes SenseAbility qui a été la première véritable organisation nationale créée pour des liaisons d'entreprise à entreprise. Nous avons déjà eu ce genre de conversation avec d'autres sociétés canadiennes.

Il y a quelques jours, on a annoncé le lancement de Diversity 50, au Canada. J'étais présent à la réception et l'on voit bien qu'il est encore facile de parler de diversité dans le milieu des entreprises canadiennes. On continue de parler de la question des femmes dans les postes de cadre supérieur. On continue de parler de culture et de LGBT. Tout cela est merveilleux, mais il faut passer à l'autre extrémité du spectre de la diversité, ce qui est de plus en plus difficile à faire.

Les Autochtones, les membres Premières Nations et, bien sûr, les personnes handicapées sont les oubliés du débat. Tout cela vient de la crainte. C'est ce que me disent les PDG régulièrement. Ils craignent de s'avancer dans ce qu'ils perçoivent comme étant un terrain miné.

La clé, c'est la sensibilisation. Il faut expliquer les avantages que représente l'inclusion sur le plan économique, non seulement aux entreprises, mais aussi à tous les acteurs de l'économie en général et aux particuliers.

Le président: Merci beaucoup. Je suis désolé de vous interrompre, mais nous devons passer à un autre député.

Monsieur Poilievre, vous avez six minutes.

L'hon. Pierre Poilievre (Carleton, PCC): Je tiens à remercier les témoins que je trouve incroyablement inspirants. Je tenais tout particulièrement à la présence des représentants de Meticulon, ici, dans les personnes de MM. Stapleton et de Wafer, pour le travail que ces gens-là ont effectué dans le domaine de l'emploi des personnes handicapées.

J'estime qu'il n'y a rien de plus répréhensible que l'idée voulant qu'on écarte des personnes, qu'on dise que quelqu'un ne peut pas travailler parce qu'il est différent des autres. On se dit qu'on va simplement leur envoyer un chèque et qu'ils pourront continuer à se balancer dans une chaise berçante ou que, dès l'âge de 25 ans, ils pourront se retrouver dans des établissements de soins de longue durée où ils devront passer le reste de leur vie. C'est tout simplement révoltant. Voilà pourquoi je suis inspiré par ce que vous faites, à commencer par M. Wafer, qui a joint le geste à la parole en versant un plein salaire à des personnes comme cela. Ce n'est pas un salaire subventionné, ce n'est pas un salaire inférieur au minimum et il ne s'agit pas d'atelier protégé où l'on touche 1,50 \$ de l'heure. Il s'agit d'un véritable salaire, versé pour un travail comparable à celui des autres qui permet de toucher la même chose que tout le monde. Voilà que devrait être notre objectif.

En Ontario, le gouvernement a décidé d'éliminer progressivement les ateliers protégés. C'est une décision que vous avez appuyée, monsieur Wafer. Celle-ci, selon moi, présente à la fois une occasion et un risque. Le risque est que le secteur privé ne fasse rien pour remplacer ce genre d'atelier et que le gouvernement ne fasse rien non plus. Ainsi, des personnes qui auraient normalement fréquenté ces lieux n'auront plus l'occasion de faire quoi que ce soit, sauf peut-être s'inscrire dans des programmes de jour, si elles ont la chance d'en trouver.

L'occasion évidemment, c'est que nous pourrions entendre d'autres récits comme le vôtre, mais qu'au lieu d'être payés 1,50 \$ de l'heure, les gens touchent un salaire complet correspondant à la valeur qu'ils apportent à l'entreprise.

À Ottawa, il existe un Fonds des occasions d'emploi. Nous avons signé des ententes sur le marché du travail avec le fédéral pour prendre en charge les personnes handicapées. Cela étant, comment canaliser ces programmes pour qu'ils favorisent la transformation du marché du travail, de sorte que celui-ci puisse amener le secteur privé à embaucher des personnes handicapées à plein salaire, un peu comme vous l'avez fait dans votre milieu de travail?

• (1010)

M. Mark Wafer: Je crois que nous devons réaffecter les ressources qui sont déjà à notre disposition, soit le Fonds d'intégration et le transfert de fonds du fédéral aux provinces. Le gouvernement fédéral dicte les règles, puis les ministères provinciaux, comme le ministère de la Formation, des Collèges et des Universités, par exemple, emboîtent le pas en se basant sur ce que dit le gouvernement fédéral.

Il est crucial que le gouvernement fédéral donne le ton et décide à quoi servira cet argent. Il doit aussi déterminer comment nous allons faire les entrevues et comment nous éduquerons les employeurs. De cette façon, quand nous fermerons les ateliers, 50 % des gens qui s'y trouvent en ce moment et qui sont aptes au travail seront vraiment en mesure de trouver un emploi. Nous pouvons le faire uniquement en ouvrant des portes, pas en augmentant les services sociaux ou en taxant davantage les contribuables. Rien de cela n'aura d'effet sur ce qui nous préoccupe. La seule chose qui fonctionnera, c'est de donner aux employeurs une raison d'ouvrir leurs portes.

J'aimerais ajouter autre chose à propos de l'atelier, c'est que les gens ont tendance à juger les personnes handicapées. C'est normal; nous le faisons tous. Je le fais. Je vois une personne handicapée qui entre dans mon commerce et je fais un genre de test décisif. Et ce, malgré toute l'expérience que je possède. Je crois que je connais les compétences et le potentiel de la personne qui entre dans mon commerce. Au cours des 21 dernières années, j'ai embauché 145 personnes et je me suis trompé 145 fois en évaluant les compétences et le potentiel de ces gens, surtout dans le cas d'une personne ayant une déficience intellectuelle.

Nous ne remarquons pas les compétences et le potentiel des gens ayant une déficience intellectuelle avant que ceux-ci ne reçoivent un chèque de paie. Voilà pourquoi les gens souffrant d'autisme ou du syndrome de Down crouissent dans ces ateliers. Personne n'a encore remarqué leurs aptitudes. Voilà pourquoi nous devons les intégrer au marché du travail.

L'hon. Pierre Poilievre: C'est ce que fait Meticulon, dénicher ces joyaux cachés.

Comment pouvons-nous encourager les employeurs à embaucher les gens que Meticulon intègre au marché du travail? Ma question s'adresse à Garth ou à Joy.

M. Garth Johnson: Nous devons commencer par identifier leurs véritables besoins. Il faut d'abord identifier les secteurs problématiques de leur entreprise où les gens doués, comme les autistes ou les gens souffrant du syndrome de Down ou d'autre chose, peuvent aider. C'est plus compliqué que de dire, « bon, faisons quelque chose de bien. »

À nos débuts, nous avons été dirigés vers les services de responsabilité sociale des entreprises que nous avons approchées. C'était gros. Nous ne voulions pas les rencontrer. Nous voulions

discuter avec les responsables de l'exploitation et les gestionnaires hiérarchiques. De nos jours, on ne cesse de répéter que l'éducation est cruciale, mais ce n'est pas une question d'éducation en matière de handicap. Ce n'est même pas une question de savoir ce qu'est l'autisme ou quels sont les défis auxquels les personnes handicapées sont confrontées. C'est une question d'apprendre des expériences des gens qui se sont battus et qui ont réussi, autant les travailleurs que leurs défenseurs.

L'hon. Pierre Poilievre: Garth, si...

Mme Joy Hewitt: Et je crois...

L'hon. Pierre Poilievre: Désolé. Allez-y.

Je n'ai qu'une dernière question après ceci. Ai-je le temps?

Le président: Trente secondes

L'hon. Pierre Poilievre: Dans ce cas, puis-je adresser ma question à Joy?

Mme Joy Hewitt: Oui.

L'hon. Pierre Poilievre: Monsieur Stapleton a écrit un excellent article intitulé *Zero Dollar Linda*, à propos d'une personne handicapée qui intègre le marché du travail sans pour autant améliorer son sort. Sur certains plans, sa situation empire même, à cause de toutes les mesures de récupération, de l'impôt sur le revenu et des pénalités que le système impose aux gens qui osent travailler. Tout le monde devrait lire cet article, qui devrait aussi être soumis au compte rendu des délibérations de notre comité.

Est-ce que Meticulon est au courant des effets pervers qu'ont les prestations, les mesures de récupération et l'impôt sur le revenu sur les autistes qui tentent d'intégrer le marché du travail?

• (1015)

Le président: Le temps est écoulé, mais je vais vous accorder quelques secondes pour formuler une brève réponse à cette question.

Mme Joy Hewitt: Oui, nous l'avons effectivement vu en Alberta. Chez Meticulon, nous tentons de vivre avec, en maintenant les prestations des gens qui bénéficient de soutien au revenu, mais leur revenu potentiel est limité.

Je tenais tout simplement à le mentionner au passage. Selon moi, cet article sur l'analyse de l'adaptation au poste sera l'outil clé qui permettra de trouver les bons emplois, où ces personnes auront du plaisir à travailler et pour lesquels ils démontreront des compétences extraordinaires qui pourront servir dans différentes entreprises et différents secteurs. Il s'agit de trouver quelque chose de semblable à Meticulon dans différents créneaux.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Ruimy, pour six minutes.

M. Dan Ruimy: Merci encore. La parole me revient.

Soit dit en passant, mon frère cadet a une déficience intellectuelle. Il travaille avec le gouvernement et avec le secteur privé. Depuis longtemps, il a un emploi dans lequel il brille, ce qui se reflète dans son comportement. Il est fier de pouvoir sortir et de faire quelque chose. Je suis d'accord avec vous pour dire que c'est à nous de mieux nous éduquer.

Je vais me concentrer sur la stratégie de réduction de la pauvreté de la communauté régionale de Peel. Considérez-vous que votre programme est un succès?

Adaoma C. Patterson: Oui. Nous avons plusieurs projets, comme le transport, par exemple, que nous avons subventionné et pour lequel nous aidons les gens. Oui, c'est un succès.

La question maintenant est de savoir si ces programmes sont faits pour durer.

M. Dan Ruimy: La réponse que je voulais entendre, c'est que votre programme est effectivement un succès.

Adaoma C. Patterson: Oui.

M. Dan Ruimy: Vous avez mentionné plusieurs choses: votre plan triennal, le logement abordable et sécuritaire, le transport, la sécurité économique et alimentaire.

En ce qui a trait aux stratégies de réduction de la pauvreté, c'est la toute première fois où nous voyons quelque chose de concret. J'aime bien le fait que vous avez affiché un gigantesque cercle qui englobe tout sur votre site Web. Quand je le regarde, je vois le défi auquel nous, en tant que gouvernement, sommes confrontés, parce qu'il y a tellement de choses en jeu ici.

Dans le même ordre d'idée, si le gouvernement fédéral devait élaborer un plan global de réduction de la pauvreté, comment devrions-nous utiliser ce que vous avez fait, en tenant compte des malheureux défis auxquels vous avez été confrontés à vos débuts, alors que tout le monde était contre vous? Que nous conseilleriez-vous? En tant que gouvernement, que pouvons-nous ajouter?

Mme Sonia Pace: Ce doit être un objectif partagé. Tout le monde doit pousser dans la même direction. Nous sommes le palier supérieur du gouvernement de la communauté régionale de Peel. Il y a la région de Peel et trois municipalités: Brampton, Mississauga et Caledon. Au cours de la dernière année, nous avons mis en oeuvre un plan stratégique commun de 20 ans.

Ce conseil a fixé cinq ou six priorités, mais la réduction de la pauvreté est la plus importante. Nos maires s'y sont engagés, tout comme les politiciens locaux et régionaux, nos principales agences de renforcement des compétences, comme Centraide, nos commissions scolaires, etc. Les intervenants majeurs de la collectivité sont tous sur la même longueur d'onde. Voilà qui en dit beaucoup sur l'objectif de notre initiative; c'est notre priorité.

Tout ce que notre service des ressources humaines fait au niveau des services sociaux est fait dans l'objectif de réduire la pauvreté. De plus, nous devons aussi réduire notre liste d'attente pour le logement abordable. C'est ce que nous cherchons surtout à faire.

Nous avons la volonté de le faire et nous y mettons toute l'énergie nécessaire.

M. Dan Ruimy: D'où provient cette volonté? Du programme de réduction de la pauvreté de la communauté régionale de Peel? Qui est derrière cela?

Mme Adaoma C. Patterson: Je crois que c'est surtout la collectivité qui a dit que c'était important. Nous ne pouvons plus nous permettre de l'ignorer. Donc, tous les acteurs, les organismes et les intervenants qui doivent agir doivent travailler ensemble. Pas question de laisser qui que ce soit de côté, surtout pas les gens qui ont du vécu.

• (1020)

M. Dan Ruimy: Vous avez déjà fait un bout de chemin, mais est-ce que les gouvernements fédéral ou provincial s'y sont opposés? Ou bien ont-ils décidé de prendre part à l'aventure?

Mme Adaoma C. Patterson: Au début, je crois que le gouvernement provincial en avait aussi fait sa priorité et que la possibilité de mobiliser les collectivités locales les a convaincus d'agir. Une fois que le gouvernement provincial eut réalisé que nous devions travailler ensemble, c'était plus facile pour nous de participer.

L'annonce faite par le gouvernement fédéral qu'il adopterait une stratégie nationale ne fait que nous encourager à souligner l'importance de ce dossier. Avec les gens que nous n'avons pas réussi à rejoindre — certaines entreprises de la collectivité, par exemple — je crois que c'est maintenant plus facile d'ouvrir la porte et d'avoir cette conversation, de dire que nous sommes très inquiets pour les gens qui ne peuvent pas demeurer sur le marché du travail, qui ne peuvent pas travailler pendant de longues périodes, et de s'interroger sur le rôle que chacun de nous peut jouer.

Nous devons tous être de la partie, pas seulement le gouvernement ou les organismes communautaires.

M. Dan Ruimy: Comment pouvons-nous reproduire le dynamisme de votre collectivité? Comment le gouvernement peut-il l'intégrer à cette stratégie? Nous ne pouvons pas simplement dire: « Vous êtes enthousiastes, alors allez le faire. »

Comment pouvons-nous reproduire ce que vous faites et l'intégrer à notre stratégie?

Mme Sonia Pace: Je crois que, comme l'a mentionné Mark, vous allez donner le ton avec votre politique ou avec le mandat de votre orientation nationale en matière de pauvreté. Ensuite, vous allez devoir demander aux différents paliers de gouvernement, « quel est votre plan? Dans x nombre de jours, montrez-nous ce que vous avez fait pour faire progresser le dossier. » Nous devons être imputables.

M. Dan Ruimy: Pouvez-vous nous parler de ce qui est tangible? Comment mesurez-vous votre succès?

Mme Adaoma C. Patterson: Dans le plan triennal, nous avons présenté certaines des choses que nous souhaitons accomplir. Comment pouvons-nous contribuer?

Le défi auquel vous devrez faire face, auquel nous sommes tous confrontés, bien sûr, est que la réduction de la pauvreté demande la participation de tout le monde. Comment mesurez-vous votre propre contribution? Sommes-nous en mesure de dire que la communauté régionale de Peel a réduit la pauvreté de 5 ou 10 %? Non. Avons-nous créé des interventions précises qui aident les gens? Oui.

Quant aux choses que nous mesurons, nous avons dû prendre soin de ne pas faire une mauvaise lecture de la situation. Il faut intégrer l'imputabilité dès le départ, identifier les problèmes que l'on entend régler, ce qui devrait vraiment être basé sur les besoins, et les écarts que les gouvernements provinciaux et locaux... Que manque-t-il dans ces plans et quels sont les objectifs? En Ontario, au niveau provincial, c'était la réduction de la pauvreté infantile de 25 % en cinq ans.

Le président: Merci beaucoup.

M. Dan Ruimy: Puis-je poser une question? Rapidement?

Le président: D'accord.

M. Dan Ruimy: Vous avez parlé des ententes de retombées locales. Êtes-vous en mesure de nous en fournir une copie pour nos dossiers?

Adaoma C. Patterson: Bien entendu.

M. Dan Ruimy: Merci.

Le président: Merci.

La parole va à monsieur Warawa. Vous avez cinq minutes, monsieur.

M. Mark Warawa (Langley—Aldergrove, PCC): Merci, monsieur le président.

Chers témoins, merci pour vos témoignages. C'est une matinée très intéressante.

Je me concentre sur les aînés, leurs besoins uniques et les handicaps surprenants qu'ils n'avaient pas auparavant. C'est peut-être la perte d'un partenaire, d'un conjoint, d'un proche. Leur monde a changé et ils se retrouvent sans le sou et possiblement confrontés à des défis et des handicaps. Comment pouvons-nous les aider? En ce moment, nous nous concentrons sur l'emploi, sur l'éducation et sur la formation.

J'ai été assez impressionné par vos témoignages, en fait, mais surtout par celui de Meticulon, qui se concentre sur les gens aux prises avec l'autisme, et le génie que cachent ces jeunes. Si nous arrivons à découvrir quels sont leurs talents, leurs habiletés, leurs intérêts, ce qu'ils aiment, pour ensuite le mettre en pratique et résoudre la quadrature du cercle, et trouver une solution...

Est-ce que l'un de vous peut nous dire comment nous pouvons aider les aînés durant ce qui pourrait s'avérer être les 20 dernières années de leur vie, alors qu'ils ont quitté le marché du travail, mais qu'ils sont obligés d'y retourner, non seulement pour leur propre dignité et bien-être, mais aussi pour avoir un revenu? Est-ce que quelqu'un peut nous dire comment nous pouvons aider les aînés canadiens qui sont vulnérables?

• (1025)

M. John Stapleton: J'aimerais commenter depuis Toronto, si vous le permettez.

Les mesures de récupération sur les prestations des aînés sont assez sévères. Par exemple, au niveau du Supplément de revenu garanti, vous savez peut-être qu'un prestataire ne peut gagner que 3 500 \$ avant que les mesures de récupération s'appliquent. Avec les modifications qui ont été apportées cette année, le taux de récupération peut atteindre 92 % quand quelqu'un gagne à peine le tiers du salaire minimum.

Regardons du côté des aînés qui travaillent chez Tim Hortons ou chez Walmart, etc. Ces gens peuvent travailler seulement de janvier à la fête de la St-Patrick, après quoi ils commencent à perdre entre 50 % et 92 % de leurs prestations du Supplément de revenu garanti. On pourrait croire qu'ils touchent ces prestations parce qu'ils ont grandement besoin d'argent. Vous pourriez certainement commencer ici, en augmentant cette exemption de 3 500 \$ afin que les aînés puissent travailler et garder un peu de l'argent qu'ils gagnent.

Adaoma C. Patterson: En ce moment, nous travaillons avec l'Agence du revenu du Canada sur les prestations fiscales et nous veillons à ce que les gens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. Nous présumons que tous les Canadiens reçoivent toutes les Allocations canadiennes pour enfants, la prestation fiscale pour le revenu de travail, la Sécurité de la vieillesse, pour n'en nommer que quelques-unes. Nous avons découvert que ce n'est pas vrai et que certaines personnes sont laissées pour compte.

Nous venons tout juste de nous joindre à ce projet, mais nous croyons qu'il nous donne la chance de discuter avec les aînés, qui peuvent parfois être isolés. Une fois que nous aurons déterminé s'ils ont droit à des prestations ou non — c'est la première étape — est-ce qu'il y aura autre chose à faire, comme discuter de l'impact qu'aura leur retour sur le marché du travail sur leurs prestations? On se donne la possibilité d'avoir d'autres discussions et d'offrir du soutien.

Nous avons récemment rencontré des aînés. Pour eux, l'isolation est un facteur important. Ils veulent sortir de la maison, que ce soit pour aller travailler ou pour faire du bénévolat. Il y a aussi les logements supervisés, car ils ne veulent pas quitter leur maison ou leur collectivité. Ils sont parfois obligés de le faire, parce qu'il n'y a pas de logements abordables dans leur collectivité. Voilà des choses qui aggravent les problèmes de revenu.

Comment pouvons-nous aider les aînés, leur permettre d'obtenir le soutien dont ils ont besoin à l'endroit où ils se trouvent, où ils se sentent confortables et en sécurité? Comment pouvons-nous nous assurer qu'ils reçoivent l'argent auquel ils ont droit selon le programme fiscal fédéral?

M. Mark Warawa: Rapidement, j'aimerais dire que nous devons nous pencher sérieusement sur la formation en soins palliatifs et gériatriques pour notre population vieillissante, afin que les gens puissent vieillir à la maison. Il y aura énormément d'emplois disponibles dans l'avenir.

Le président: Merci, Mark.

Passons maintenant à Mme Ashton, pour trois minutes.

Mme Niki Ashton: Fantastique. Merci beaucoup.

J'aimerais revenir à madame Arte. Je constate que, bien que nous ayons de grandes discussions ici, l'objectif de ce comité demeure de soumettre des recommandations au gouvernement fédéral. Évidemment, nous voulons encourager le travail qui est fait sur le terrain, mais en fin de compte, notre mandat est de dire au gouvernement fédéral quelle voie il devrait emprunter.

Donc, madame Arte, revenons au forum national portant sur l'impact de la précarité de l'emploi sur la génération du millénaire — une tendance qui est de plus en plus préoccupante — que nous avons organisé. Lors de ce forum, on nous a fait part des facteurs aggravants uniques auxquels sont confrontés les milléniaux, incluant la hausse de l'endettement chez les étudiants et l'augmentation des frais de scolarité. L'un des présentateurs de ce forum a dit, et je paraphrase ici, que nous comprenons que les entreprises demandent un important financement initial, alors nous dirigeons une large part de nos programmes et de notre soutien financier vers les entreprises en démarrage; par contre, nous n'appliquons pas la même logique aux personnes, plus particulièrement les jeunes.

Je me demande si vous êtes d'accord avec cet énoncé. Selon vous, quelle serait la manière la plus efficace d'utiliser les ressources fédérales en matière de financement de l'éducation postsecondaire des jeunes Canadiens?

• (1030)

Mme Bilan Arte: Je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Encore une fois, selon moi, le budget est une question de priorités. Un gouvernement fédéral qui a la capacité et les ressources pour financer entièrement un système universel d'enseignement postsecondaire peut le faire. Quand nous parlons d'éducation et de formation, de développement des habiletés et du développement d'une génération entière, nous souhaitons que les jeunes d'aujourd'hui aient les mêmes chances que les générations précédentes ont eues, soit d'obtenir les diplômes dont ils ont besoin pour être concurrentiels sur le marché du travail actuel.

Nous avons discuté de certaines des statistiques sur l'exigence de décrocher un diplôme d'études collégiales ou universitaires pour réussir dans le monde d'aujourd'hui. Mais quand nous pensons à long terme, aux conséquences de ne pas être en mesure de trouver un emploi stable, non précaire et à long terme — en tant que génération ayant été forcée d'accepter des contrats à long terme et une multitude de stages et d'emplois non rémunérés — en plus des attentes et des normes établies par les employeurs, les jeunes n'auront pas accès aux mêmes postes de débutants qui permettaient à la génération précédente d'avoir une certaine stabilité.

Les conséquences à long terme pour les jeunes qui sont dans cette situation peuvent être de retourner vivre chez leurs parents, d'attendre plus longtemps avant de fonder une famille, de ne pas acheter de propriété, de ne pas être avant-gardiste et de ne pas songer à se lancer en affaires parce qu'ils ont trop de dettes pour être en mesure d'investir dans leurs propres idées.

Si les gouvernements continuent à refuser de fournir les investissements dont notre système d'enseignement postsecondaire a besoin pour offrir aux jeunes les possibilités, les compétences et la formation qu'ils méritent pour avoir un meilleur avenir, je crois qu'il y aura des conséquences à très long terme qui nuiront à la réussite de cette génération.

Le président: Merci beaucoup pour vos commentaires. En toute franchise, notre avenir est entre bonnes mains avec vous, alors merci.

Il nous reste presque 12 minutes. Alors, comme nous souhaitons donner la chance à chaque partie de poser des dernières questions ou de faire des commentaires finaux, nous allons accorder environ quatre minutes à tout le monde. Si nous nous en tenons précisément à quatre minutes, nous devrions finir à temps.

Commençons par monsieur Poilievre.

L'hon. Pierre Poilievre: Merci.

J'aimerais revenir à monsieur Stapleton et au travail crucial qu'il a fait sur les taux effectifs marginaux d'imposition pour les gens à faible revenu. J'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement de mener une étude sur les taux effectifs marginaux d'imposition des personnes handicapées gagnant le salaire minimum.

Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les taux effectifs marginaux d'imposition, il s'agit du montant d'argent que les gens perdront en impôts et en mesures de récupération sur le prochain dollar gagné. Donc, si une personne handicapée vivant en Alberta qui gagne le salaire minimum et travaille 40 heures par semaine, reçoit une augmentation salariale d'un dollar, elle perdrait 1,15 \$. Si la personne décide de travailler et de gagner 100 \$ supplémentaires par semaine, disons, il ou elle perdrait 115 \$ en prestations, mesures de récupération et impôts. En d'autres mots, le taux effectif d'imposition sur le prochain dollar gagné est bien au-dessus de 100 %.

Je me souviens que le chef du NPD a mentionné qu'un taux d'imposition de plus de 50 % équivalait à de la confiscation. Il parlait alors des millionnaires. Pourtant, nous acceptons que les gens les plus vulnérables et les plus pauvres paient un taux d'imposition qui est bien au-dessus de 100 %.

Monsieur Stapleton, ma question s'adresse à vous, parce que vous avez été celui qui s'est le plus élevé contre cette injustice. Croyez-vous que le gouvernement du Canada a la compétence pour trouver une solution à ce problème, avec les autres paliers de gouvernement, étant donné que ces taux effectifs d'imposition sont le résultat de la combinaison de politiques élaborées par plusieurs paliers de gouvernement?

M. John Stapleton: Oui. Selon moi, seul le gouvernement fédéral est en position de leadership et peut se tourner vers les autres paliers de gouvernement, que ce soit les municipalités ou les provinces, pour évaluer les programmes ensemble. Ils travaillent en silos et ont tous les yeux rivés sur leur propre travail.

D'un côté, tout cela semble être très bon. Sauf que, quand vous avez une fiscalité au fédéral et au provincial qui combine les mesures de récupération des prestations qui réduisent chaque dollar gagné — surtout l'imposition et les mesures de récupération de plus d'un dollar par dollar gagné, comme nous l'avons vu ce matin — il y a quelque chose qui ne tourne pas rond, qui ne fonctionne pas. Je crois qu'il n'y a que le gouvernement fédéral qui puisse réunir toutes les provinces et les municipalités et les différents programmes concernés.

Je dois rendre hommage au défunt M. Flaherty, qui a discuté avec les provinces pour s'assurer que le REEI, le régime enregistré d'épargne-invalidité, ne fasse jamais l'objet de mesures de récupération de la part d'autres programmes d'aide sociale. La même chose s'applique à la prestation fiscale pour le revenu de travail, qui a été instaurée en 2007. Nous avons donc de bons exemples où les décisions ont été prises de façon réfléchie. Pour ceux qui croient que le gouvernement fédéral n'a aucune influence, il y a deux exemples concrets où le gouvernement fédéral a fait pression sur les provinces pour s'assurer que ces mesures de récupération ne soient pas appliquées.

• (1035)

L'hon. Pierre Poilievre: Selon moi, la prestation fiscale pour le revenu de travail permet une augmentation de 25 % sur les revenus entre 3 000 \$ et 12 000 \$. Ensuite, les mesures de récupération s'appliquent quand vous vous approchez d'un revenu de 20 000 \$, à un taux de 15 %. Il faut appliquer des mesures de récupération à un certain moment, sinon vous allez subventionner les millionnaires.

Monsieur Stapleton, auriez-vous des suggestions à nous faire pour améliorer la prestation fiscale sur le revenu pour éviter de punir les gens qui travaillent?

Le président: Nous avons dépassé le temps alloué, mais je vous donne 10 secondes pour répondre, si vous le désirez.

M. John Stapleton: Il s'agit simplement de réunir toutes les provinces et de s'assurer que toutes les mesures de récupération combinées — le 15 %, qui doit bien sûr demeurer en place — fassent en sorte que les gens aient toujours un avantage pour chaque dollar marginal gagné.

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Sangha.

M. Ramesh Sangha (Brampton-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à Sonia Pace. J'habite Brampton et j'étais propriétaire d'un commerce situé à Brampton. Je sais que cette région, toute la région de Peel, Mississauga et Brampton, est en croissance. Merci beaucoup d'être venue ici aujourd'hui pour nous donner de l'information sur la région de Peel.

Avec les collectivités en croissance comme celle des nouveaux arrivants, et tous les problèmes affligeant les jeunes et les aînés, quelles seraient selon vous les étapes prioritaires pour la région de Peel? En tant que groupe visant la réduction de la pauvreté, que feriez-vous pour aider les groupes vulnérables, comme les immigrants, entre autres? Quelles sont les plus importantes mesures que vous mettez en place?

Mme Sonia Pace: Je vais vous parler d'un groupe en particulier, soit nos nouveaux arrivants, les réfugiés syriens. Nous avons un groupe de travail formé de plusieurs organismes d'établissement, etc., et de communautés religieuses, et ainsi de suite. Nous entamons ce que nous appelons le « 13^e mois ». La plupart des nouveaux arrivants sont ici depuis un an et ils ont reçu l'allocation fédérale pour cette première année. Par contre, plusieurs d'entre eux ne sont pas prêts à passer à autre chose. Ils n'ont pas été en mesure de dénicher un emploi, etc., pour diverses raisons — je ne passerai pas plus de temps là-dessus. C'est ici que nous parlons de la transition. En ce moment, ils reçoivent une allocation fédérale, mais après la première année, ils doivent trouver une autre forme d'aide sociale.

Nous cherchons à rendre la transition aussi simple que possible, ce qui n'est pas le cas de la transition du fédéral au municipal en ce moment. Nous nous rendons sur le terrain pour rencontrer tous les groupes, les dirigeants religieux et les agences pour que la transition soit réussie. Si quelqu'un perd la possibilité d'obtenir cette allocation d'un mois, il pourrait perdre sa maison et se retrouver dans un refuge. L'effet boule de neige est immense.

Voilà le genre de choses dont nous parlons. Les différents silos et paliers de gouvernement doivent se parler et simplifier ces transitions afin de ne pas projeter les gens dans des situations traumatisantes, comme la perte de leur domicile, etc. C'est un exemple tiré d'un groupe avec lequel nous travaillons en ce moment.

M. Ramesh Sangha: Merci.

Ma question s'adresse à Adaoma Patterson. Vous avez parlé des gens qui travaillent dans les collectivités au niveau local, et dans les gouvernements provincial, municipal et fédéral. Je suis d'accord avec vous pour dire que nous ne pouvons pas progresser dans ce secteur si nous ne communiquons pas avec les collectivités.

Selon vous, qu'est-ce que le gouvernement fédéral devrait faire à ce niveau pour contribuer aux collectivités?

• (1040)

Mme Adaoma C. Patterson: Je crois qu'il faut surtout regarder ce qui manque et ce qui se chevauche. La plupart des collectivités ont des listes d'attente pour le logement. Vous avez récemment mis en oeuvre une stratégie nationale de logement, alors qu'est-ce que cette stratégie fera aux niveaux provincial et local pour assurer ce que les gens aient un logement approprié? Il y a deux aspects clés pour les gens défavorisés, soit le revenu et le logement. Quel rôle le gouvernement fédéral joue-t-il quand vient le temps de régler les questions de revenu? C'est le soutien au revenu. Comme John l'a mentionné, c'est le fait de retirer les silos en matière de taux d'imposition marginal. C'est travailler conjointement avec les gouvernements provincial et municipal afin de s'assurer que vos règlements sur l'allocation familiale n'entrent pas en conflit avec les règles provinciales sur le même sujet.

L'effet des silos semble banal, mais c'est tout le contraire. Pendant des décennies, nous avons travaillé chacun de notre côté, à différents paliers de gouvernement. Nous sortons rarement de notre isolement. Vous avez des règles en matière d'assurance-emploi; nous avons des règles sur l'aide sociale et l'invalidité. À qui profitent ces règles? Pourquoi est-ce si difficile pour les gens de sortir de la pauvreté ou de progresser? C'est à cause des règles que nous avons établies.

Le président: Malheureusement, nous allons devoir passer à autre chose. Je suis désolé de vous interrompre.

M. Ramesh Sangha: Le gouvernement fédéral travaille à...

Le président: Monsieur Sangha, je suis désolé. Nous avons largement dépassé le temps alloué.

Madame Ashton, vous avez quatre minutes.

Mme Niki Ashton: Merci beaucoup.

Encore une fois, je tiens à remercier tous nos témoins.

Madame Arte, j'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, j'espère que vous serez en mesure de nous parler des mesures les plus importantes que le gouvernement pourrait et devrait mettre en oeuvre afin de s'assurer que les Canadiens reçoivent l'éducation et la formation nécessaires pour réussir sur le marché du travail.

Deuxièmement, en plus de ces suggestions concrètes, pourriez-vous commencer par nous dire si les demandes faites par la Fédération canadienne des étudiants et la réalité à laquelle notre génération est confrontée doivent être prises au sérieux?

Mme Bilan Arte: Merci pour vos questions.

Je vais commencer par votre deuxième question. Quand j'ai partagé ma propre expérience d'accès à l'enseignement postsecondaire, je ne l'ai pas fait parce que je crois que les bourses d'études sont un modèle durable pour assurer l'accès aux collectivités défavorisées. Je l'ai partagé parce que je veux mettre en lumière le fait que je ne serais probablement pas ici si cette barrière n'avait pas été retirée.

Je ne crois pas que, pour assurer la pérennité de notre système d'éducation, nous devions en arriver à ce que les possibilités offertes à nos enfants — en particulier aux plus marginalisés ou aux moins bien nantis qui proviennent d'un milieu comme le mien — varient en fonction de facteurs de risque comme l'accès ou non à une bourse. Je crois que tout ce concept de pauvre méritoire a fait en sorte qu'une génération entière de gens comme moi n'a pas eu accès à l'université ou au collège. Je crois qu'il s'agit là d'un passage particulièrement triste pour notre pays.

En ce qui a trait aux obligations de notre gouvernement envers les étudiants et les jeunes autochtones, je tiens à vous rappeler les chiffres suivants: l'Assemblée des Premières Nations estime que 10 000 étudiants avaient inscrit leur nom sur une liste d'attente pour l'enseignement postsecondaire. Ce sont 10 000 jeunes autochtones qui avaient les bonnes notes, la passion et la volonté pour poursuivre leurs études. Mais le gouvernement les a laissés tomber quand est venu le temps de leur donner accès au financement.

Notre gouvernement est riche. Il y a 27 pays à travers le monde qui ont un accès universel, public et entièrement financé à l'enseignement postsecondaire et qui accordent la priorité aux jeunes pour le financement. Notre gouvernement est aussi signataire de nombreuses conventions internationales qui garantissent que le droit à l'éducation est un droit humain fondamental.

Pour ce qui est de ce que nous sommes en mesure de faire, l'idée de rendre l'éducation gratuite a déjà été soulevée au Canada. Il y a déjà un système d'éducation collégiale gratuite qui fonctionne au Québec. Nous avons constaté les avantages de ce système dans cette province. Notre système de soins de santé nous permet de comprendre ce qu'est le principe d'universalité. Nous savons que si je me blesse en Saskatchewan, je ne devrai pas payer plus ou moins pour me faire soigner selon la province où je me trouve à la fin de mon périple.

Je crois que le système artisanal que nous avons mis en place pour gérer l'accès à l'enseignement postsecondaire fait en sorte que les jeunes provenant de milieux marginalisés, des milieux défavorisés comme le mien, sont beaucoup plus à risque d'être laissés pour compte par un système qui n'a pas été conçu pour les encourager.

Aujourd'hui, quand nous parlons d'aide financière aux étudiants, nous parlons d'un système qui se fie surtout sur la création de dettes, plutôt que de fournir une aide et un accès direct. Le système au complet doit être repensé. Nous avons besoin d'un système universel. Les frais de scolarité doivent être abolis. Nous devons avoir un transfert réservé à l'enseignement postsecondaire. Nous devons évaluer l'investissement des provinces en créant une loi nationale sur l'enseignement postsecondaire qui garanti que les jeunes d'un bout à l'autre du pays peuvent aller à l'université et au collège et devenir les gens qu'ils rêvent d'être et de contribuer à la société comme bon leur semble.

• (1045)

Le président: Merci beaucoup.

Malheureusement, nous allons devoir nous arrêter ici. Avant de le faire, j'aimerais remercier de tout mon coeur tous ceux qui se sont déplacés aujourd'hui. Je crois que tous seront d'accord pour dire que c'était un comité exceptionnel. Nous en avons appris beaucoup et nous avons certainement pris de bonnes notes.

Avant de lever la séance, j'aimerais aviser les membres du comité de deux choses.

Premièrement, nous avons tenté — j'ignore si c'était fructueux ou non — d'avoir une navette pour nous accueillir. Pour ceux et celles qui aimeraient en profiter, j'espère qu'il y aura une navette qui nous attendra. C'est glissant à l'extérieur.

Deuxièmement, nous n'aurons évidemment pas le temps d'en parler maintenant, mais je veux vous dire que nous avons eu la confirmation que nous serons remboursés pour le plein montant de nos frais de voyage — une bonne nouvelle.

Monsieur Warawa, vous avez quelque chose à ajouter.

M. Mark Warawa: Merci.

Aujourd'hui, il a été difficile de se rendre au 1, rue Wellington. Je suis une personne à mobilité réduite et les autobus n'étaient pas disponibles. Je crois que ce serait bien si nous pouvions rester au 228, ou à l'édifice du Centre, parce qu'il y a un nombre limité d'autobus qui se rendent ici. Nous sommes venus ici pour la vidéoconférence, mais je crois que ce serait plus simple pour tout le monde si nous restions au 228 ou à l'édifice du Centre.

Le président: Je suis d'accord.

Malheureusement, ce ne sera pas l'édifice du Centre, à cause de la vidéoconférence. J'espère que les nouvelles installations seront disponibles bientôt. Je ne connais pas l'échéancier, mais ce serait beaucoup plus facile de se rendre à l'autre adresse sur la rue Wellington à l'avenir. C'est pourquoi nous avons demandé une navette.

Merci à tous.

Encore une fois, merci à tous les membres du comité, aux techniciens et aux gens qui m'aident. Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>